

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



# F

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 09/32/33

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Trente-deuxième session*

*Rome (Italie), 29 juin - 4 juillet 2009*

### RAPPORT DE LA VINGT-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

*Paris (France)*

*30 mars – 3 avril 2009*

Note: La lettre circulaire CL 2009/11-GP est incluse dans le présent document.

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 4/10

CL 2009/11-GP

Avril 2009

- AUX :** Points de contact du Codex  
Organisations internationales intéressées
- DU :** Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, 00153 Rome (Italie)
- OBJET :** **Distribution du rapport de la vingt-cinquième session du Comité du Codex sur les principes généraux (ALINORM 09/32/33)**

## QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-DEUXIÈME SESSION

### Propositions d'amendements au Manuel de procédure

1. Proposition d'amendement concernant les *Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux* (par. 87 (d) et annexe III)
2. Proposition d'amendement du mandat du Comité sur les principes généraux (par. 145 et annexe IV)

Les gouvernements et organisations internationales intéressées qui souhaitent formuler des observations sur les amendements susmentionnés sont invités à les adresser par écrit, de préférence par courrier électronique, au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie) (courriel : [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org), télécopie : +39 06 57054593) **avant le 30 mai 2009.**

### Avant-projet de texte à l'étape 5/8 de la procédure

3. Avant-projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires à l'étape 5 avec recommandation d'omettre les étapes 6 et 7 et de l'adopter à l'étape 8 (par. 43 et annexe II)

Les gouvernements et organisations internationales intéressées qui souhaitent formuler des observations sont invités à les adresser par écrit, de préférence par courrier électronique, au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome (Italie) (courriel : [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org), télécopie : +39 06 57054593) **avant le 30 mai 2009.**

## TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions.....	page v
Rapport de la 25 <sup>ème</sup> session du Comité du Codex sur les principes généraux.....	page 1
Résumé de l'état d'avancement des travaux .....	page 20

### Paragraphes

Introduction.....	1-3
Adoption de l'ordre du jour (Point 1).....	4-6
Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex (Point 2).....	7-19
Avant-projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires (Point 3).....	20-44
Le concept de « consensus » et son application au sein du Codex (Point 4) .....	45-90
Examen des politiques d'analyse des risques des comités du Codex (Point 5) .....	91-98
Mandat des Comités de coordination FAO/OMS (Point 6) .....	99-103
Référence à l'applicabilité dans les textes du Codex (Point 7) .....	104-111
Projet de nouvelles définitions de termes d'analyse des risques relatifs à la sécurité sanitaire des aliments (Point 8) .....	112-117
Participation des pays en développement (Point 9) .....	118-140
Structure et présentation du Manuel de procédure (Point 10) .....	141
Autres questions (Point 11) .....	142-153
Date et lieu de la prochaine session (Point 12) .....	154

**LISTE DES ANNEXES**

<b>Annexe I :</b>	Liste des participants .....	21
<b>Annexe II:</b>	Avant-projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires .....	40
<b>Annexe III:</b>	Proposition d'amendement aux <i>Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux</i> .....	42
<b>Annexe IV:</b>	Proposition d'amendement du mandat du Comité sur les principes généraux .....	43

## RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

### Questions pour adoption par la Commission :

Le Comité est convenu de transmettre à la Commission :

- l'Avant-projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires à l'étape 5 avec recommandation d'omettre les étapes 6 et 7 et de l'adopter à l'étape 8 (par. 43, annexe II) ;
- la proposition d'amendement aux *Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux* (par. 87(d), annexe III) ;
- la proposition d'amendement du mandat du Comité sur les principes généraux (par. 145, annexe IV).
- les Principes de l'analyse des risques nutritionnels fournis par le CCNFSDU, que le Comité a approuvés et dont il a recommandé l'adoption par la Commission (par. 10) ;
- deux propositions (démarche critères : amendements et ajout d'une nouvelle section et amendements consécutifs) du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage approuvées par le Comité.

### Questions soumises à la Commission pour décision :

- la poursuite des discussions sur la longueur des rapports et la mention des noms des délégations (par. 12-19) ;
- la réflexion à mener sur l'utilité de disposer d'une étude sur l'introduction du vote à la majorité qualifiée pour l'adoption des normes, qui analyserait les avantages et les inconvénients d'un tel dispositif (par. 90) ;
- le Comité est convenu d'un certain nombre de mesures destinées à faciliter le consensus, mais il est resté divisé sur le besoin d'une définition du consensus (par. 87). La Commission est invitée à conseiller le CCGP sur la façon de progresser sur cette question ;
- la confirmation du fait que le mandat actuel des comités de coordination FAO/OMS leur donne toute liberté de formuler des avis à l'échelle régionale sur toutes les questions faisant l'objet de débats au sein du Codex et revêtant une importance stratégique pour la région concernée et de favoriser l'adoption de positions régionales sur des sujets stratégiques, et qu'il n'est donc pas nécessaire de modifier ce mandat (par. 103) ;
- le Comité est convenu d'inclure une note de bas de page informative au quatrième paragraphe des *Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération* pour indiquer que la procédure d'acceptation a été supprimée en 2005 (par. 111).

### Autres questions intéressant la Commission :

- le Secrétariat préparera un projet d'examen des politiques d'analyse des risques et le diffusera pour observations sous forme de lettre circulaire, en vue d'élaborer un document révisé pour examen par le Comité à sa prochaine session (par. 98) ;
- le Comité est convenu qu'il faudrait garder à l'esprit les points exprimés dans le document relatif aux nouvelles définitions de termes de l'analyse des risques lors des travaux en cours et à venir de la Commission concernant l'analyse des risques, et il est en outre convenu qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre les travaux sur ce document (par. 117) ;
- le Comité a examiné les informations fournies par le Secrétariat concernant la participation des pays en développement et les propositions visant à améliorer la situation soumises à la Commission (par. 118-140) ;
- le Comité est convenu que le Secrétariat du Codex se rapprocherait du Secrétariat de l'OIE et préparerait un document de discussion sur les possibilités d'élaboration de normes conjointes Codex-OIE, qui aborderait tous les points pertinents en matière de procédures ou dans d'autres domaines, ainsi que les implications d'un tel dispositif, pour examen à sa prochaine session (par. 153).

## INTRODUCTION

1. La vingt-cinquième session du Comité du Codex sur les principes généraux s'est tenue à Paris, France, du 30 mars au 3 avril 2009, à l'aimable invitation du Gouvernement de la République française. La session était présidée par le Professeur Michel Thibier, en présence de 200 délégués représentant 68 pays membres, une Organisation membre (Communauté européenne) et 18 organisations internationales. La liste complète des participants, y compris le Secrétariat, est jointe à l'Annexe I.

2. La session a été ouverte par M. Jean-Marc Bournigal, Directeur général de l'alimentation, Ministère de l'agriculture et de la pêche, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement français. M. Bournigal a reconnu que les *Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements* élaborés par le Comité et adoptés par la Commission à sa 30<sup>ème</sup> session constituaient la pierre angulaire des travaux du Codex, en particulier dans le cadre de leur lien avec les accords de l'OMC. Il a formulé le vœu que le Comité puisse achever, au cours de la présente session, la révision du *Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires* et conduire un débat constructif sur le concept de « consensus » et son application au sein du Codex ainsi que sur le sujet de la participation des pays en développement aux travaux du Codex.

### Répartition des compétences

3. Le Comité a noté la répartition des compétences entre la Communauté européenne et ses États Membres, conformément au paragraphe 5 de l'article II du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius, telle que présentée dans le document de séance n°1.

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>1</sup>

4. Le Comité est convenu d'adopter l'ordre du jour provisoire tel que présenté dans le document CX/GP 09/25/1 comme ordre du jour de la session et d'examiner les éléments suivants au titre des autres questions et travaux futurs :

- mandat du CCGP (proposition du Japon) ;
- élaboration de normes conjointes OIE/Codex (proposition de l'OIE).

5. En outre, le Comité est convenu que les références aux dispositions sur « l'acceptation » supprimées du Manuel de procédure (proposition du Japon) pourraient être examinées au point 7 de l'ordre du jour. Les questions soulevées lors de la dernière session du Comité de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC) pourraient être débattues aux points 2 et 4 de l'ordre du jour.

6. Le Comité est également convenu de consacrer suffisamment de temps à l'examen du point 9 de l'ordre du jour compte tenu de son importance pour les membres du Codex.

### QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>

#### Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

7. Le Comité a noté que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage avait terminé son examen des *Instructions de travail pour l'application de la démarche critères dans le Codex* figurant au Manuel de procédure en vue de fournir des directives pour l'identification des méthodes d'analyse adéquates et avait proposé des amendements au texte actuel ainsi que l'ajout d'une nouvelle section sur les *lignes directrices pour l'établissement de valeurs numériques pour la méthode critère et/ou l'évaluation des méthodes en vue de déterminer leur conformité à ces critères*. Le CCMAS a également proposé un amendement corrélatif d'ordre terminologique aux *Critères généraux régissant le choix des méthodes d'analyse*.

8. Le Comité a approuvé les deux propositions telles que présentées par le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

<sup>1</sup> CX/GP 09/25/1, document de séance n° 7 (Japon), document de séance n° 11 (OIE).

<sup>2</sup> CX/GP 09/25/2, CX/GP 09/25/2-Add.1 et Add.2 (propositions du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage), document de séance n° 2 (observations du CRN), document de séance n° 6 (observations de la Thaïlande).

**Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU)**

9. Le Comité a rappelé que le CCNFSDU avait transmis le Projet de Principes de l'analyse des risques nutritionnels et directives pour application aux travaux du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime. Le Comité a pris note d'une remarque indiquant que ces principes devraient être appliqués aux travaux des autres comités, en particulier du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, que les avis scientifiques étaient principalement de la responsabilité de la FAO et l'OMS et que des critères d'approbation des organes d'experts reconnus au plan international devraient être élaborés.

10. Le Comité est convenu que, puisque le document avait été élaboré pour traiter spécifiquement de questions de nutrition, il n'était pas possible à ce stade d'élargir son application à d'autres domaines d'activité. Cependant, comme il était prévu d'examiner tous les documents de politique, l'analyse des risques élaborés par les comités du Codex, la question de l'extension éventuelle du Projet de Principes de l'analyse des risques nutritionnels pourrait être étudiée dans ce cadre. Le Comité a approuvé les Principes de l'analyse des risques nutritionnels et recommandé leur adoption par la Commission.

11. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont réaffirmé leur engagement en faveur du renforcement de leurs mécanismes visant à fournir des avis scientifiques dans le domaine de la nutrition et ont indiqué que des progrès importants avaient été réalisés en vue de la constitution d'un organe FAO/OMS chargé de fournir de tels avis.

**Comité de coordination FAO/OMS pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

12. Le Comité a examiné plusieurs propositions et questions transmises par le CCLAC concernant la longueur des rapports, la réouverture d'un débat sur le fond lors de l'adoption des rapports et l'enregistrement des objections.

13. Concernant la longueur des rapports du Codex, plusieurs délégations ont appuyé le point de vue du CCLAC et estimé que les rapports des sessions du Codex ne devraient pas seulement faire état des décisions, mais aussi comporter une description claire et détaillée des débats en vue d'assurer la transparence du processus de décision et de fournir des informations importantes aux pays ne pouvant pas participer aux réunions, en particulier les pays en développement. Ces délégations ont proposé, à l'instar du CCLAC, de demander au Comité exécutif d'annuler sa décision sur la longueur des rapports. D'autres délégations ont fait observer que si les rapports étaient trop détaillés, cela occasionnerait des difficultés d'ordre pratique lors de leur préparation et de leur adoption. Elles ont fait remarquer que les rapports actuels étaient généralement équilibrés et qu'il était toujours possible pour les délégations de les corriger ou de les compléter au moment de leur adoption.

14. Le Comité a fait observer que la décision sur la longueur des rapports avait été prise par le Comité exécutif et par la Commission et a donc invité les délégations à porter cette question à l'attention de ces deux organes, qui pourraient déterminer l'opportunité d'une quelconque révision.

15. Concernant la recommandation selon laquelle « les délégations devraient absolument éviter d'engager des débats de fond au cours de l'adoption du rapport », quelques délégations ont appuyé le point de vue du CCLAC et indiqué qu'il était parfois nécessaire de revenir sur le fond si le rapport ne reflétait pas les débats de manière appropriée.

16. Le Comité a examiné la question soumise par le CCLAC, à savoir si la disposition actuelle du Manuel de procédure figurant au point 1 de l'Article X – *Procès-verbaux et rapports* et au dernier paragraphe de la section *Déroulement des réunions des Lignes directrices sur le déroulement des réunions de comités et groupes intergouvernementaux spéciaux du Codex* était identique à la recommandation du Comité exécutif approuvée par la Commission selon laquelle « le nom des délégations devrait être mentionné dans le rapport, sur leur demande, chaque fois qu'une décision a été prise par la Commission ou par ses organes subsidiaires malgré leur opposition »<sup>3</sup>.

17. Le Comité s'est rangé à l'avis de plusieurs délégations pour lesquelles la recommandation de la Commission était compatible avec les dispositions existantes du Manuel de procédure et venait les compléter.

18. Plusieurs délégations ont proposé d'inclure la déclaration ci-dessus dans le Manuel de procédure. En effet, les délégués peuvent ne pas être informés de la nécessité de demander expressément l'inscription de

<sup>3</sup> ALINORM 08/31/3A, paragraphe 36.

leur objection, et il serait donc utile de porter cette règle à la connaissance de tous. Le Comité est convenu de recommander au Comité exécutif et à la Commission d'inclure la recommandation ci-dessus dans le Manuel de procédure.

19. Le Comité est convenu de porter les éléments de discussion ci-dessus à l'attention du CCEXEC et de la CAC pour examen plus approfondi.

### **AVANT-PROJET DE RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DU COMMERCE INTERNATIONAL DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>4</sup>**

20. Le Comité a rappelé qu'il était convenu à sa dernière session d'examiner une version révisée et abrégée du Code qui serait recentrée sur les principes déontologiques et avait renvoyé l'avant-projet à l'étape 3 pour observations et nouvel examen lors de sa 25<sup>ème</sup> session. Le Comité avait également examiné et approuvé les recommandations formulées par le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) et entérinées par la suite par la Commission à sa 30<sup>ème</sup> session.

21. Le Comité a reconnu l'importance de la déontologie dans le commerce afin de protéger les consommateurs, en particulier pour empêcher l'exportation de denrées alimentaires dangereuses vers des pays ne disposant pas d'une législation et/ou de systèmes de contrôle des aliments appropriés et a tenu un débat de portée générale sur la marche à suivre sur ce Code.

22. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien en faveur de l'élaboration d'un Code de déontologie et ont proposé que le Comité poursuive ses travaux sur la base de l'avant-projet présenté lors de la dernière session, étant donné que cette version abrégée se centrerait sur les principes essentiels et que le Code ne devrait pas reprendre des recommandations déjà existantes dans d'autres textes du Codex.

23. Tout en se déclarant favorables à l'objectif du Code, quelques délégations ont noté que, dans la pratique, il ne contenait pas de dispositions relatives à sa mise en œuvre et ne précisait pas comment le non-respect de ses dispositions serait abordé.

24. Quelques autres délégations ont estimé qu'il n'était pas nécessaire de disposer d'un Code de déontologie puisque les questions relatives à l'importation et à l'exportation étaient prises en compte de manière appropriée dans les principes et lignes directrices élaborés par le CCFICS, de même que les questions relatives au commerce l'étaient dans les accords de l'OMC. Des préoccupations ont aussi été exprimées du fait que les dispositions du Code pourraient interférer avec les droits et les obligations des membres de l'OMC et avec le droit de chaque gouvernement à établir un niveau de protection approprié à l'échelle nationale.

25. Le Comité est convenu d'examiner le texte section par section et a procédé aux commentaires et amendements suivants.

#### **Article 1 : Objet**

26. Le texte de l'article 1 a été conservé dans son libellé actuel.

#### **Article 2 : Champ d'application**

27. Au paragraphe 2.1, le Comité est convenu que la note de bas de page relative à l'applicabilité du texte aux transactions à des conditions préférentielles et aux opérations d'aide alimentaire serait insérée dans le corps du texte, afin d'apporter une clarification et de refléter l'un des principaux objectifs du Code. Le titre a également été modifié en conséquence.

28. Le Comité est convenu que pour être plus largement applicable, le Code devrait faire référence à « toutes les parties engagées dans le commerce international » et le libellé du paragraphe 2.2 a été modifié en conséquence. Quelques délégations ont mis en doute l'utilité du Code du fait d'un manque de clarté

---

<sup>4</sup> CX/GP 09/25/3, CX/GP 09/25/3-Add.1 (observations de la Colombie, du Costa Rica, de l'Égypte, de la Communauté européenne, de l'Inde, de l'Iran, des Philippines, des États-Unis, de la FAO/l'OMS, de l'ICGMA), CX/GP 09/25/3-Add.2 (observations de la Norvège), CX/GP 09/25/3-Add.3 (observations du Canada, IBFAN), document de séance n° 3 (observations du Kenya), document de séance n° 4 (observations du Mexique), document de séance n° 5 (observations de l'Inde), document de séance n° 8 (observations de l'Indonésie), document de séance n° 12 (observations du Mali), document de séance n° 13 (observations des Philippines), document de séance n° 14 (version révisée à l'issue du débat), document de séance n° 15 (observations des États-Unis), document de séance n° 17 (observations de la Communauté européenne).



concernant la manière d'appliquer ces principes et les personnes qui seraient chargées de les appliquer et ont proposé que le Code se concentre davantage sur la mise en œuvre. Une nouvelle phrase a donc été ajoutée, indiquant que les gouvernements devraient travailler avec les autres parties pour promouvoir une application pleine et entière des principes déontologiques au plan national, afin de refléter le rôle des gouvernements et le besoin d'impliquer toutes les parties prenantes concernées.

### **Article 3 : Principes**

29. Quelques délégations ont souligné que le libellé actuel du paragraphe pouvait être interprété comme empêchant les pays de fixer leur niveau de protection approprié au plan national. Le Comité a reconnu que le libellé actuel du paragraphe 3.2 n'était pas à jour en ce qui concerne l'application de l'analyse des risques et est donc convenu d'utiliser le terme « danger » plutôt que « substance », afin de couvrir les cas de contamination tant chimique que microbiologique, et d'insérer une référence à l'application des principes en matière d'analyse des risques.

30. Plusieurs délégations ont proposé de traiter la question de l'importation de denrées alimentaires ayant une faible durée de conservation résiduelle qui ne laissait pas suffisamment de temps pour leur distribution dans le pays d'importation avant la date d'expiration. D'autres délégations ont souligné que, dans de nombreux cas, les pays exportateurs n'étaient pas en mesure de savoir à l'avance quelles seraient la destination et l'utilisation finale des produits exportés, ou qu'ils n'avaient aucune prise sur les retards éventuels dans la distribution au stade de l'importation. Quelques délégations ont proposé de définir le pourcentage minimum de durée de conservation résiduelle ; il a toutefois été noté que ce type d'exigence serait difficile à mettre en œuvre dans la pratique et il a été convenu d'insérer un énoncé général sous un nouveau paragraphe f).

### **Article 4 : Conditions nécessaires pour les denrées alimentaires dans le commerce international**

31. Le Comité a examiné certaines propositions visant à modifier le titre de cet article. Quelques délégations ont fait valoir que le mot « *requirements* » (« exigences ») était trop prescriptif compte tenu de la nature non contraignante des textes du Codex et ont donc proposé de retenir l'expression « conditions nécessaires » figurant dans la version française. D'autres délégations ont proposé de faire référence à des « obligations » afin de renforcer le rôle du Code et d'affirmer clairement qu'il contient des obligations déontologiques. Après quelques échanges, le Comité est convenu que le titre devrait être libellé comme suit : « Conditions nécessaires pour les denrées alimentaires dans le commerce international ».

32. Le Comité est convenu de supprimer le paragraphe (a) puisque l'objectif principal du code est d'assurer que le commerce des denrées alimentaires respecte des principes déontologiques en relation avec la législation en vigueur dans le pays d'exportation et/ou d'importation et non d'assurer le respect des normes du Codex elles-mêmes. Il est également convenu que la conformité avec les normes du Codex devrait être prise en compte en cas d'absence de législation dans le pays d'exportation et dans le pays d'importation.

33. Le Comité a examiné comment la responsabilité des gouvernements devrait être décrite dans le Code. Quelques délégations ont souligné que le Code de déontologie était un document du Codex destiné aux gouvernements et que l'application de la législation au stade de l'exportation relevait de leur responsabilité. D'autres délégations ont estimé que le Code devrait être destiné à une application générale par toutes les parties prenantes. Le Comité a reconnu que ces approches n'étaient pas contradictoires et que l'article devrait inclure à la fois des recommandations s'adressant aux gouvernements au titre de leur responsabilité relative à l'application d'une conduite déontologique et des recommandations plus générales concernant l'exportation de denrées alimentaires. Il a donc été convenu d'insérer un paragraphe (nouveau 4.1) traitant du rôle des autorités compétentes en matière de conduite déontologique, telle que décrite à l'article 3, notant que l'expression « autorités compétentes » était couramment utilisée dans les textes du Codex et dans de nombreux pays.

34. Le Comité est convenu que le deuxième paragraphe (nouveau 4.2) devrait inclure tous les éléments des alinéas (b) à (d) actuels et a débattu longuement des conditions d'exportation des denrées alimentaires, notamment des aspects déontologiques liés au respect de la législation du pays importateur et du pays exportateur.

35. Plusieurs délégations ont estimé que la préoccupation primordiale devrait être la conformité avec la législation du pays d'exportation, puisque le principal problème déontologique concernait l'exportation de denrées alimentaires qui, ne pouvant être commercialisées sur le marché intérieur à défaut de respecter la

législation nationale, étaient exportées en profitant de l'absence de législation ou de système de contrôle approprié dans les pays importateurs.

36. D'autres délégations et un observateur ont appuyé une référence à la législation du pays importateur comme condition principale pour l'exportation de denrées alimentaires. Quelques délégations ont rappelé que les questions relatives au respect de la législation ne devaient pas être confondues avec les principes déontologiques, et que les questions d'importation et d'exportation de denrées alimentaires étaient couvertes par les textes du Codex applicables aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations, tandis que les questions commerciales étaient traitées dans les accords de l'OMC. Quelques délégations ont fait valoir que, bien que ces questions soient traitées ailleurs, le Code ne devait pas être élaboré de manière isolée et que les aspects liés au commerce international devaient être pris en considération ; une référence aux droits et obligations conférés par les accords bilatéraux ou multilatéraux a donc été insérée. Avec cette clarification, le Comité est convenu que la principale condition pour l'exportation de denrées alimentaires était le respect de la législation du pays exportateur, que le non-respect de cette condition n'était acceptable que lorsque la législation du pays importateur était différente ou que le pays importateur avait donné son accord exprès, et que les normes Codex pouvaient être prises en compte dans tous les cas appropriés.

37. La délégation de la Tunisie a exprimé sa réserve concernant ces dispositions estimant qu'étant donné le caractère universel du concept de sécurité sanitaire des aliments, il ne devrait y avoir aucune exception permettant aux pays exportateurs d'exporter des denrées alimentaires non conformes à leur législation nationale.

38. Le Comité est convenu d'ajouter une note de bas de page au paragraphe 4.2 indiquant que les normes alimentaires et les exigences de sécurité sanitaire des pays importateurs devraient être transparentes et accessibles aux pays exportateurs.

39. Le Comité a accepté la proposition tendant à insérer un nouveau paragraphe (4.3) visant spécifiquement à prévenir l'introduction de denrées alimentaires dangereuses ou impropres à la consommation dans le commerce international aux seules fins de s'en débarrasser, car l'un des objectifs du Code était justement d'empêcher de telles pratiques.

40. Le Comité est convenu d'insérer un nouveau paragraphe (4.4) se référant aux obligations en vertu du Règlement sanitaire international et au Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la santé, comme l'ont proposé plusieurs délégations, un observateur et le Représentant de l'OMS.

## **Conclusion**

41. Plusieurs délégations ont estimé que, malgré les progrès considérables réalisés dans la révision du document, celui-ci ne devait pas être avancé pour adoption définitive par la Commission, car de nombreuses modifications avaient été apportées au cours de la session et qu'il faudrait disposer de plus de temps pour étudier soigneusement le texte révisé au niveau de chaque pays. De nombreuses autres délégations ont souligné l'importance du Code révisé, ont fait valoir que toutes les questions avaient été traitées de manière satisfaisante et ont appuyé l'avancement du document à l'étape 5/8.

42. Le Président a souligné que le Comité exécutif, en procédant à l'examen critique, avait spécifiquement recommandé que la révision du Code soit achevée d'ici 2009 et a indiqué que les délégations auraient la possibilité d'envoyer leurs observations à l'étape 8 pour examen par la Commission.

## **État d'avancement de l'Avant-projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires**

43. Le Comité est convenu d'avancer l'Avant-projet de révision du Code de déontologie pour adoption à l'étape 5/8 à la 32<sup>ème</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius avec omission des étapes 6 et 7 (voir annexe II).

44. Les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Inde, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Mexique, des Philippines, de la Thaïlande, de la Tunisie et de l'Uruguay ont exprimé leurs réserves concernant cette décision, soulignant qu'il n'existait pas de consensus sur l'avancement du texte à l'étape 5 et 8.

## LE CONCEPT DE « CONSENSUS » ET SON APPLICATION AU SEIN DU CODEX (Point 4 de l'ordre du jour)<sup>5</sup>

45. Le Comité a rappelé qu'à sa 30<sup>e</sup> session, la Commission avait noté que la définition du consensus et l'usage pratique de ce concept dans le Codex étaient considérés comme une question importante par de nombreux membres et qu'elle devait être examinée ultérieurement au sein du Comité sur les principes généraux, comme question prioritaire<sup>6</sup>.

46. Afin de préparer les discussions du Comité sur les principes généraux, le Comité exécutif a élaboré, à sa 60<sup>ème</sup> session, un questionnaire visant à demander aux présidents des organes subsidiaires du Codex de fournir leur contribution sur cette question et particulièrement de décrire leur expérience en matière d'application des *Mesures destinées à faciliter le consensus*<sup>7</sup>. Les réponses ont été recueillies et résumées par le Secrétariat qui les a soumises pour observations dans la lettre circulaire CL 2008/34-GP, qui fournissait en outre des éléments d'information sur l'histoire du concept de consensus et son application dans d'autres organisations internationales et des recommandations visant à améliorer la situation.

47. Le représentant du Bureau juridique de la FAO a souligné que, bien qu'il soit un organe subsidiaire de la FAO et de l'OMS, le Codex, du fait de la spécificité de sa nature et de son mandat, avait mis au point un certain nombre de procédures différentes de celles des organisations mères et d'autres organisations au sein du système des Nations Unies (par exemple en ce qui concerne l'admission d'organisations dotées du statut d'observateur ou les droits de vote des organisations d'intégration économique régionale).

48. Concernant l'application du concept de « consensus » au sein du système des Nations Unies, le Représentant a expliqué que selon l'avis transmis par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques des Nations Unies le 17 juin 2002, « [d]ans la pratique des Nations Unies, la notion de « consensus » est entendue comme l'adoption de résolutions ou de décisions en vertu d'un accord général, sans recourir au vote et en l'absence de toute objection formelle qui viendrait s'opposer à une décision déclarée comme adoptée de cette manière ».

49. Le Représentant a indiqué que, d'un point de vue juridique, rien n'empêchait l'adoption d'une définition du consensus. Cependant, dans un souci de cohérence avec les procédures des Nations Unies et de la FAO, une telle définition n'était peut-être pas nécessaire. Dans la mesure où la question du consensus avait déjà été soulevée par le passé en relation avec celle de la majorité requise pour l'adoption des normes, le Comité souhaiterait peut-être se pencher sur la question de la majorité requise pour les cas où le consensus ne pouvait pas être atteint et qu'il était nécessaire de voter. Le Représentant a déclaré que si le Codex souhaitait réexaminer la possibilité d'introduire le vote à la majorité des deux tiers, le Bureau juridique était prêt à apporter son aide en préparant un document examinant quelles en seraient les implications.

### Discussion de portée générale

50. Le Comité a tenu une discussion de portée générale sur le document CL 34/2008-GP avant d'examiner les affirmations et les propositions contenues dans les sections D.3 et D.4.

51. Quelques délégations ont regretté que seuls les avis des présidents aient été recueillis lors de la préparation de la lettre circulaire car, selon elles, des informations intéressantes auraient pu être obtenues en demandant à tous les membres de répondre à des questions similaires portant sur le travail des présidents et du Secrétariat. Il a également été noté que le document ne permettait pas de comparer la manière dont les différents présidents appliquaient les procédures.

52. Plusieurs délégations ont déclaré que, selon elles, les négociations au sein du Codex n'avaient souvent lieu qu'entre un petit nombre de pays industrialisés et que les points de vue des pays en développement ou en transition n'étaient pas correctement pris en considération lors des débats ni reflétés dans les rapports des sessions.

<sup>5</sup> CL 2008/34-GP, CX/GP 09/25/4 (observations de l'Australie, de la Colombie, de Cuba, de la Communauté européenne, de l'Iran, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et des États-Unis), CX/GP 09/25/4-Add.1 (observations du Canada, du Chili, du Mexique et de l'Uruguay), document de séance n° 3 (observations du Kenya), document de séance n° 5 (observations de l'Inde), document de séance n° 6 (observations de la Thaïlande), document de séance n° 8 (Observations de l'Indonésie), document de séance n° 10 (observations de la Chine), document de séance n° 13 (observations des Philippines).

<sup>6</sup> ALINORM 07/30/REP, par. 198-200.

<sup>7</sup> Annexe du Manuel de procédure du Codex.

53. Quelques délégations ont souligné que le processus de prise de décisions devait faire en sorte de n'exclure personne pour maintenir la légitimité et la transparence du Codex, en tenant compte des points de vue et des préoccupations de toutes les régions, et qu'aucune décision ne devait être prise avant que l'avis de chacun ait été entendu, en particulier sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments.

54. Perçus par les présidents comme un outil important pour faciliter le consensus, les groupes de travail étaient considérés par plusieurs délégations davantage comme un obstacle pour les pays en développement, en raison du niveau de participation faible de ces pays à ces groupes et de la difficulté à remettre en cause les recommandations d'un groupe de travail au niveau du comité.

55. Dans ce contexte, une délégation a fait observer que les présidents avaient cité l'une des Mesures destinées à faciliter le consensus, à savoir faciliter la participation des pays en développement, comme donnant de la « légitimité » aux normes Codex. La délégation était d'avis que pour conférer une véritable légitimité aux normes Codex, une participation effective des pays en développement était indispensable et que leur point de vue devrait être pris en considération lors de la prise de décisions.

56. Quelques délégations ont évoqué l'existence de problèmes spécifiques quant à la manière dont les présidents conduisaient les sessions :

- les présidents ont trop de pouvoir pour décider et imposer souvent l'obtention du consensus sur une question, alors même que plusieurs membres ont exprimé une opposition claire, en particulier s'agissant de décider de l'avancement d'un document à une étape donnée de la procédure d'élaboration ;
- les présidents prennent des décisions différentes dans des circonstances similaires, non seulement entre différents comités mais aussi au cours d'une même session d'un comité ; et
- parfois les présidents n'agissent pas de manière indépendante par rapport aux intérêts de leur pays et ne montrent pas l'objectivité et la neutralité nécessaires.

57. Le Coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes a rappelé qu'il avait examiné cette question à sa dernière session et conclu que le consensus n'était pas appliqué de manière uniforme au sein du Codex. Pour améliorer le processus de prise de décisions et le rendre plus uniforme, le CCLAC a proposé une définition du consensus élaborée par le Paraguay : « Le consensus est atteint lorsqu'aucun pays présent à la réunion au cours de laquelle la décision est prise ne manifeste d'opposition justifiée. »

58. Plusieurs délégations ont appuyé la définition du consensus proposée par le CCLAC comme point de départ pour approfondir la discussion, afin d'éviter les situations où le consensus était déclaré atteint malgré l'opposition d'un nombre significatif de membres. La délégation de l'Uruguay a proposé de définir le consensus comme « l'absence d'opposition formelle justifiée de la part d'un quelconque membre présent lors de la réunion à laquelle la décision visée est prise ».

59. Une délégation a fait valoir que le consensus ne pouvait être un processus mécanique et qu'il conviendrait donc de disposer d'une définition ainsi que de grands principes d'accompagnement et d'orientation à l'usage des présidents pour décider du moment auquel déclarer que le consensus est atteint. Tout devrait être mis en œuvre pour parvenir à un accord puisque même une décision prise par vote à la majorité des deux tiers supposerait de passer outre un tiers des votes.

60. Plusieurs délégations ont insisté sur la nécessité de respecter les délais établis et d'assurer l'efficacité de la procédure d'élaboration des normes par la Commission. Compte tenu des coûts propres à l'organisation des réunions du Codex, il conviendrait de limiter le temps pouvant être consacré à l'examen d'une question donnée car il n'était en effet pas acceptable de poursuivre durant des décennies les travaux sur un même sujet.

61. Une délégation a indiqué que, de son point de vue, la recherche d'un plein consensus pourrait conduire à des normes de portée plus limitée ou édulcorées. D'après elle, la recherche du consensus était essentielle en ce qui concerne les éléments scientifiques et l'évaluation des risques et devait s'appuyer sur une approche globale, objective et transparente. Selon cette délégation, grâce aux progrès réalisés en matière de transparence, les écarts de gestion des risques pouvant découler d'un désaccord entre pays posent désormais moins de problèmes. Elle a estimé qu'il serait nécessaire de procéder à un examen approfondi de l'utilité des normes du Codex dans le monde en tenant compte de l'entrée en vigueur des accords de l'OMC.

62. Plusieurs délégations ont déclaré que les efforts du Codex pour atteindre le consensus échouaient le plus souvent sur les questions relatives au commerce tandis qu'ils aboutissaient en général sur les questions touchant à la sécurité sanitaire des aliments pour lesquelles des avis scientifiques étaient disponibles, et qu'il

était par ailleurs nécessaire que le Comité exécutif assure pleinement ses fonctions de gestion des normes et empêche le Codex d'entreprendre de nouveaux travaux ne rassemblant pas un large consensus dès leur phase initiale, puisque cela rend probable l'apparition de difficultés pour atteindre le consensus par la suite.

63. Plusieurs délégations ont estimé que le Manuel de procédure contenait déjà des orientations suffisantes pour les présidents et que les Mesures destinées à faciliter le consensus avaient été appliquées à bon escient. Elles ne considéraient pas que le consensus signifiait l'unanimité ou pouvait être quantifié et estimaient qu'une définition ne serait pas utile puisque, de leur point de vue, une définition étroite, rigide pourrait conduire à des situations de blocage et être une source d'inefficacité. Il a été mentionné que la bonne application du concept de consensus pouvait s'avérer extrêmement délicate, non seulement pour les présidents mais aussi pour les délégués, puisque le processus impliquait des concessions mutuelles de la part de toutes les délégations.

64. De nombreuses délégations ont reconnu que tous avaient le droit d'être entendus lors des réunions du Codex et que le processus du Codex reposait entièrement sur les notions d'intégration et de transparence. La nécessité pour le Codex de se montrer efficace compte tenu des coûts qu'il supposait ne devrait pas porter préjudice aux pays en développement. Le Codex devait donc améliorer de manière continue le processus de recherche du consensus et soutenir le développement de la capacité des pays à participer efficacement aux travaux du Codex, notamment par le biais du mentorat.

65. Une délégation a indiqué que son pays avait bénéficié de manière significative des travaux du Codex y compris pour des travaux auxquels il n'avait pas été en mesure d'y prendre part.

66. Le représentant de la FAO a fait remarquer que, bien qu'elles soient liées, la question de la participation des pays en développement et celle du consensus devraient être traitées séparément. Le représentant a assuré le Comité que la FAO et l'OMS mettaient tout en œuvre pour améliorer la participation des pays en développement tant au niveau quantitatif que qualitatif.

### **Discussion sur les conclusions de la section D.3 de la CL 2008/34-GP**

67. Sur le principe, la plupart des délégations ayant pris la parole étaient d'accord avec les conclusions de la section D.3 du document CL 2008/34-GP. Des interventions complémentaires sont reflétées ci-dessous après chaque conclusion (aucune observation complémentaire n'a été formulée sur la conclusion D.3.3 (La condition préalable essentielle pour dégager un consensus est que les parties soient prêtes à négocier et à modifier leurs positions)).

#### **D.3.1- Interprétation satisfaisante du consensus et de l'absence de consensus par les présidents du Codex**

68. Une délégation a déclaré que cette conclusion était erronée car selon elle, les présidents du Codex semblaient en différentes occasions avoir interprété comme un consensus une situation qui aurait pu s'apparenter au résultat d'un vote.

#### **D.3.2 - Nécessité d'apprendre à travailler de concert d'une manière encore plus structurée et plus collaborative/réunions informelles/besoin d'ouverture et de transparence**

69. Une délégation a exprimé sa préoccupation quant à l'importance exagérée accordée ici aux réunions informelles, alors que la participation des pays en développement n'était même pas suffisante aux réunions formelles.

#### **D.3.4 - Application du consensus dans le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales internationales (par exemple l'OMC)/ définition du consensus**

70. Plusieurs délégations ont déclaré que l'adoption d'une définition stricte du consensus pourrait constituer une tâche très difficile et ne pas être la façon la plus productive d'améliorer son application au sein du Codex. Selon elles, cette conclusion était corroborée par le fait qu'aucune des organisations internationales utilisant le concept du consensus dans leur processus décisionnel n'avait choisi d'adopter une telle définition. Elles restaient ouvertes à toute suggestion visant à conserver un certain degré de flexibilité, par exemple en développant d'autres directives opérationnelles sur la façon de parvenir à un consensus qui compléteraient les lignes directrices relatives au consensus figurant dans le Manuel de procédure (par ex. les propositions figurant à la section B.2 du document CL 2008/34-GP).

### **D.3.5 Cas où aucun consensus ne se dégage véritablement au cours d'une réunion du Codex, mais où la façon de procéder pour parvenir à un consensus n'est pas claire**

71. Plusieurs délégations ont déclaré que les conclusions des paragraphes D.3.5, 3.6 et 3.7 reflétaient leurs préoccupations sérieuses concernant le processus du Codex. Une délégation a estimé que les conclusions 3.5 et 3.6 étaient en contradiction avec la conclusion 3.1.

72. Une délégation a déclaré que dans certains cas, du fait des positions rigides de quelques pays, des questions qui avaient peu de chance d'être résolues étaient maintenues à l'ordre du jour pendant des années, ce qui était inacceptable. Dans d'autres cas, il faut bien admettre que les négociations pouvaient prendre beaucoup de temps, par exemple lorsque l'évaluation des risques requise n'était pas disponible.

73. Une délégation a noté que la situation mentionnée au paragraphe 3.5 était en fait très peu fréquente et qu'elle pourrait être évitée à travers l'examen critique du Comité exécutif lorsqu'il retient des propositions de nouveaux travaux, en particulier lorsque des raisons pour lancer de nouveaux travaux n'étaient pas suffisamment fortes.

74. Le représentant de l'OMS a mentionné certains cas où le Codex avait très bien réussi à élaborer rapidement des normes et des textes apparentés tels que ceux sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des biotechnologies. Le représentant a indiqué que le Codex avait fait un très bon travail sur des questions sanitaires essentielles, alors même qu'il y avait un désaccord au départ.

### **D.3.6 – Cas où les délégations estiment que le concept de consensus n'a pas été appliqué de manière uniforme entre les différents comités, voire dans le cadre de la même session**

75. Une délégation a déclaré que les travaux du Codex étaient parfois bloqués du fait de l'opposition d'une seule délégation, tandis que dans d'autres cas, ils étaient avancés à l'étape suivante malgré l'opposition de plusieurs délégations. Ces situations devraient être traitées de manière uniforme.

### **Discussion sur les propositions d'amélioration de la situation figurant dans la section D.4 du document CL 2008/34-GP**

#### **D.4.1 – Élaboration d'une brochure à l'intention des présidents**

76. Sur le principe, les délégations ont appuyé la création d'une telle brochure.

77. Une délégation a fait observer que, bien que cela ne soit pas facile, il était possible dans la plupart des cas de parvenir à un consensus si le processus mis en œuvre était transparent, et que la création d'une brochure accessible à tous était donc une bonne idée.

78. Plusieurs délégations ont estimé que le Manuel de procédure contenait déjà des directives importantes mais ont proposé d'évaluer la performance des présidents après chaque session d'un comité, ce qui pourrait les aider à améliorer leur façon de faire.

79. De nombreuses délégations ont estimé que ces directives devraient aussi s'adresser aux délégations avec les objectifs suivants :

- les délégations pourraient en apprendre davantage sur la manière de bâtir le consensus, de modifier leurs positions et de travailler d'une manière structurée et collaborative ;
- la brochure pourrait rappeler aux délégations que le Codex s'efforce de mettre au point des solutions globales satisfaisantes pour toutes les parties ;
- la brochure pourrait rappeler aux délégations qu'il leur appartient de faire un effort de négociation pour parvenir à un consensus, tout en évitant de restreindre la liberté des gouvernements de définir et de défendre leurs positions.

#### **D.4.2 – Examiner les cas problématiques tels que ceux mentionnés aux paragraphes D.3.5, 3.6 et 3.7 lors de la réunion informelle des présidents et du CCEXEC**

80. Sur le principe, les délégations ont approuvé cette proposition.

#### **D.4.3 – Possibilité pour les présidents de se réunir une fois par an dans le cadre d'une tribune propice**

81. Sur le principe, les délégations ont approuvé cette proposition, en suggérant que pour des raisons d'ordre budgétaire, une telle réunion devrait être organisée en lien avec la réunion annuelle de la Commission à laquelle de nombreux présidents assistaient normalement.

#### **D.4.4 – Ajout aux « Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux »**

82. On note un soutien général pour cette proposition de recourir à un facilitateur et les remarques additionnelles suivantes ont été formulées :

- le Comité concerné devrait définir avec précision le mandat du facilitateur ;
- le facilitateur devrait disposer d'une expérience des questions traitées par le Codex mais neutre au regard du sujet concerné ;
- toutes les parties intervenant dans le processus devraient s'accorder sur le choix du facilitateur ;
- le Comité SPS avait déjà recouru aux bons offices du président en qualité de facilitateur, il pouvait donc être envisagé qu'au sein du Codex le président de la Commission puisse agir de même.

83. La délégation de la Malaisie a proposé d'inclure dans les Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux, dans la section relative au consensus, avant le paragraphe commençant par l'expression « Le Président devrait aussi songer... », le nouveau paragraphe suivant « En cas d'opposition durable et justifiée sur les questions de fond, le président devrait s'assurer que les points de vue des membres concernés ont été pris en compte au moyen d'un rapprochement des divergences avant de décider qu'un consensus a été atteint. »

84. Plusieurs délégations ont appuyé cette proposition, car elle fournirait des orientations aux présidents en l'absence de définition du consensus.

85. Sans être opposées à ce que les présidents disposent d'orientations supplémentaires, d'autres délégations ont soutenu qu'il conviendrait d'examiner plus longuement cette proposition. Une délégation a souligné que la proposition ne définissait pas clairement les conditions dans lesquelles une opposition serait considérée comme étant « justifiée ».

86. Le Comité a approuvé la proposition du Président suggérant que le Comité demande à la Commission s'il devait poursuivre ses travaux sur la proposition présentée par la Malaisie.

#### **Conclusions**

87. Le Comité est convenu des éléments suivants :

(a) Le Secrétariat poursuivrait ses travaux pour élaborer une brochure à l'intention des présidents (conformément à la proposition D.4.1) qui serait mise à la disposition du public en tant que processus en cours.

(b) Les cas problématiques tels que mentionnés dans les conclusions D.3.5, 3.6 et 3.7 pourraient être abordés dans le cadre de la réunion informelle des présidents et du Comité exécutif (conformément à la proposition D.4.2).

(c) Le Secrétariat continuerait à convoquer une réunion informelle des présidents (conformément à la proposition D.4.3) dans le cadre de la session de la Commission.

(d) À l'issue de l'examen de la proposition D.4.4, le Comité est convenu de modifier les *Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux* sur la base de la proposition contenue dans le document de travail modifiée de manière à ce que le choix du facilitateur soit convenu par le comité concerné. Le Comité a décidé de transmettre la proposition d'amendement à la Commission pour adoption (voir Annexe III).

(e) Le Comité est resté divisé quant à la nécessité d'élaborer une définition du « consensus ».

(f) Le Secrétariat étudierait les possibilités d'élaborer un document de référence à l'usage des délégués concernant l'obtention du consensus, conformément à la demande de plusieurs délégations durant l'examen de la proposition D.4.1.

(g) À partir d'un questionnaire de satisfaction des participants utilisé lors de récentes réunions du Codex serait établie une fiche d'évaluation, qui serait remplie par les délégués le dernier jour d'une session et qui porterait également sur les performances du président.

#### **Opportunité d'une étude sur l'introduction éventuelle d'un vote à la majorité qualifiée et ses implications**

88. Lorsqu'il avait présenté la lettre circulaire CL 2008/34-GP et rappelé le déroulement des débats sur le consensus ouverts suite à l'adoption par la Commission, dans les années 1990, d'un certain nombre de

décisions à la majorité simple, le représentant du Bureau juridique de la FAO avait indiqué qu'il était prêt à aider à examiner, si le Comité le souhaitait, les implications de l'introduction d'un vote à la majorité des deux tiers au sein du Codex.

89. Plusieurs délégations ont déclaré que l'introduction au sein du Codex d'un vote à la majorité des deux tiers supposerait un changement important du système et que les implications devraient en être étudiées avec soin, sans pour autant s'opposer à un examen plus détaillé de cette possibilité, étant entendu que la recherche du consensus devait demeurer la modalité préférée de prise de décisions. D'autres délégations n'étaient pas d'accord sur le besoin de réaliser une telle étude.

90. Bien que l'avis général du Comité soit de recourir principalement au consensus, il est convenu que le Comité exécutif et la Commission devraient réfléchir à l'opportunité de commander une étude sur l'introduction du vote à la majorité qualifiée dans le processus d'adoption des normes, analysant les avantages et les inconvénients propres à ce dispositif.

### **EXAMEN DES POLITIQUES D'ANALYSE DES RISQUES DES COMITÉS DU CODEX (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>8</sup>**

91. Le Secrétariat a rappelé que ce point était examiné dans le cadre du Plan stratégique 2008-2013 - Activité 2.1 « Examen de la cohérence des principes de l'analyse des risques élaborés par les comités du Codex compétents », conformément aux débats précédemment tenus au sein du Comité exécutif et de la Commission, et a présenté dans les grandes lignes les éléments d'ordre général pouvant être pris en compte pour cet examen, notamment la cohérence avec la structure des Principes de travail généraux pour l'analyse des risques.

92. Plusieurs délégations ont souligné l'importance de ces travaux et ont appuyé la finalisation de l'activité 2.1 dans les délais initialement prévus par le Plan stratégique (2011). Le besoin de cohérence avec les Principes de travail pour l'analyse des risques a été mis en avant.

93. Quelques délégations ont noté que certaines différences entre les documents sur les politiques d'analyse des risques élaborés par les comités du Codex pouvaient s'expliquer par la nature des risques spécifiques considérés, et que leur comparaison avec les Principes de travail devrait tenir compte de la spécificité de ces risques tout en veillant à harmoniser l'approche de l'analyse des risques au sein du Codex. Quelques délégations ont indiqué que le contenu en tant que tel n'aurait peut-être pas besoin d'être modifié, mais plutôt réordonné en fonction des différentes composantes de l'analyse des risques.

94. Quelques délégations ont exprimé différents points de vue sur les divers documents annexés aux principes de l'analyse des risques et utilisés en relation avec eux, tels que les critères régissant l'établissement des priorités ou les critères applicables aux données. Il a été proposé de clarifier le rôle de ces documents, compte tenu de leur lien avec les risques, et on est convenu également qu'ils étaient utiles pour faciliter le travail de certains comités. Il a été convenu que ces documents seraient également pris en compte dans l'examen des principes de l'analyse des risques.

95. Le Comité a pris note d'une proposition visant à examiner la manière dont les principes de l'analyse des risques actuels étaient appliqués par les comités compétents, mais a rappelé que le principal objectif de l'examen était de déterminer leur cohérence par rapport aux Principes de travail généraux.

96. Il a été souligné que la mise au point de politiques d'évaluation des risques adaptées était essentielle au processus d'analyse des risques et que plusieurs éléments devraient être pris en considération lors de l'examen des politiques d'analyse des risques : la différence entre risques chimiques et microbiologiques, les différentes approches en matière de fixation des LMR (fondées sur les BPA ou sur les DJA) et le besoin de clarifier l'incidence des hypothèses et incertitudes sur le processus d'évaluation des risques.

97. Le Comité est convenu de confirmer son objectif de finaliser cet examen des politiques d'analyse des risques d'ici 2011, comme initialement prévu. Il a été noté que, sous réserve de leur adoption par la Commission, les politiques d'analyse des risques élaborées par le CCNFSU seraient également examinées. Le Comité a pris note du fait que le document sur les politiques d'analyse des risques examiné par le Comité sur l'hygiène alimentaire était actuellement diffusé pour observations en vue de la prochaine session du CCFH.

---

<sup>8</sup>

CX/GP 09/25/5.



98. Le Comité est convenu que le Secrétariat préparerait un projet d'examen des politiques d'analyse des risques et le diffuserait pour observations dans une lettre circulaire, en vue de rédiger un document révisé qui serait soumis au Comité pour examen à sa prochaine session.

### **MANDAT DES COMITÉS DE COORDINATION FAO/OMS (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>9</sup>**

99. Le Comité a rappelé qu'il était convenu à sa dernière session d'inviter tous les comités de coordination à examiner la modification de leur mandat proposée par le CCLAC, y compris ses implications institutionnelles et dans d'autres domaines, durant leurs sessions de 2008/2009, et à rendre compte des enseignements tirés au CCGP.

100. Le Comité a pris note des points de vue des comités de coordination présentés dans les documents de travail. Cinq comités de coordination (CCNASWP, CCEURO, CCASIA, CCNEA et CCAFRICA) étaient convenus de manière générale que le mandat actuel devait rester inchangé, ce dernier étant suffisamment large pour leur permettre de formuler des positions régionales en concertation avec les membres, si nécessaire, et que cette possibilité était énoncée clairement à l'alinéa g) « exercer des fonctions générales de coordination pour la région et s'acquitter de toute autre tâche que peut lui confier la Commission ». Il a également été noté que le mandat de tous les comités de coordination devait rester harmonisé et que l'élaboration de positions régionales pouvait être examinée de manière plus efficace par la mise en place d'activités spécifiques au sein de chaque région que par la modification du mandat du comité de coordination.

101. Le Comité a également noté la demande spécifique émanant du CCLAC pour préciser si le mandat actuel des comités de coordination pouvait être interprété comme donnant toute liberté aux comités de formuler des avis à l'échelon régional sur toutes les questions faisant l'objet de discussions au sein du Codex et revêtant une importance stratégique pour la région concernée.

102. Le Secrétariat a précisé que, outre le mandat actuel des comités de coordination, le paragraphe 3, alinéa iii) de l'article IV du Règlement intérieur conférerait aux coordonnateurs la fonction de porter à la connaissance du Comité exécutif et de la Commission les points de vue des pays de chaque région concernée.

103. Le Comité a clos la discussion en confirmant que le mandat actuel des comités de coordination FAO/OMS donnait toute liberté aux comités de formuler des avis à l'échelle régionale sur toutes les questions faisant l'objet de débats au sein du Codex et revêtant une importance stratégique pour la région concernée et de favoriser l'adoption de positions régionales sur des questions stratégiques, et qu'il n'était donc pas nécessaire de modifier leur mandat.

### **RÉFÉRENCE À L'APPLICABILITÉ DANS LES TEXTES DU CODEX (Point 7 de l'ordre du jour)<sup>10</sup>**

104. Le Secrétariat a rappelé qu'à sa 31<sup>ème</sup> session, la Commission avait examiné la proposition de reconsidérer les déclarations figurant dans un certain nombre de normes Codex et avait soumis cette question au Comité sur les principes généraux. Le document de travail préparé pour la présente session a rappelé le contexte qui avait présidé à la rédaction et à l'examen de deux types de déclarations sur le statut de l'annexe figurant dans certaines catégories de normes Codex et a proposé quelques recommandations visant à garantir une approche plus cohérente entre les normes Codex.

105. Plusieurs délégations ont souligné qu'elles n'avaient pas disposé d'assez de temps pour examiner le document en détail, celui-ci ayant été présenté trop tard. Elles ont donc proposé de reporter l'examen de cette question à la prochaine session du Comité.

106. Le Comité a pris note du fait qu'un document relatif à l'amendement des normes Codex et textes apparentés serait préparé pour la 32<sup>ème</sup> session de la Commission (ALINORM 09/32/8) et est convenu que la référence à l'applicabilité des normes Codex pourrait être intégrée à ce document en vue d'un examen plus approfondi par la Commission, en particulier concernant la proposition de supprimer les dispositions relatives à l'acceptation des normes Codex.

<sup>9</sup> CX/GP 09/25/6, CX/GP 09/25/6-add.1

<sup>10</sup> CX/GP 09/25/7, document de séance n° 5 (observations de l'Inde), document de séance n° 7 (observations du Japon).

## Questions apparentées

107. Comme convenu au point 1 de l'ordre du jour, le Comité a examiné la proposition de la délégation du Japon présentée dans le document de séance n° 7 visant à examiner l'utilisation du terme « acceptation » dans les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération* et à le remplacer par une autre formulation compte tenu de la suppression de la procédure d'acceptation.

108. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation du terme « acceptation » dans les *Déclarations de principes* pouvait être interprétée comme ne faisant pas référence à la procédure d'acceptation elle-même mais à l'adoption finale de la norme dans le cadre de la Procédure d'élaboration ou à l'utilisation de la norme à l'échelon national. Il a également été proposé de demander à la Commission de clarifier l'interprétation du paragraphe 4 des *Déclarations de principes* à cet égard.

109. D'autres délégations ont souligné qu'avant d'apporter une quelconque modification aux *Déclarations de principes*, il convenait de bien réfléchir aux implications juridiques éventuelles et qu'il était prématuré d'entreprendre une révision du texte à ce stade.

110. Quelques délégations ont estimé que la discussion sur les *Déclarations de principes* avait été très longue et complexe et qu'il n'était nullement nécessaire de réexaminer cette question ; la mention pouvait donc être maintenue dans le Manuel sans modification dans la mesure où les *Déclarations* représentaient en fait la décision prise par la Commission en 1995.

111. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu qu'il ne fallait pas envisager de révision des *Déclarations* et a recommandé à la Commission d'insérer une note de bas de page au paragraphe 4 des *Déclarations de principes* indiquant que la procédure d'acceptation avait été supprimée en 2005.

## **PROJET DE NOUVELLES DEFINITIONS DE TERMES D'ANALYSE DES RISQUES RELATIFS A LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (Point 8 de l'ordre du jour)<sup>11</sup>**

112. Le Comité a rappelé qu'il était convenu à sa dernière session que la délégation de la Nouvelle-Zélande, en coopération avec le Royaume-Uni, préparerait un document révisé pour examen à la présente session, en tenant compte des débats tenus au sein du Comité.

113. La délégation de la Nouvelle-Zélande a rappelé que le Codex avait adopté plusieurs définitions décrivant divers aspects de l'analyse des risques ainsi que des principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex ou dans des domaines spécifiques liés aux activités des comités du Codex. Néanmoins, il subsistait parfois une certaine confusion quant à l'intention et l'application des termes « fondée sur le risque » ou « fondée sur une évaluation des risques » pour décrire une norme.

114. La délégation a souligné que des travaux sur un texte explicatif clarifiant les questions soulevées dans le document permettrait de décrire correctement les normes Codex, de déterminer la place de l'évaluation des risques parmi plusieurs solutions pour l'élaboration de normes Codex qui soient utiles et « adaptées à l'objectif visé » et en même temps de préserver l'intégrité et l'intérêt de l'évaluation des risques dans le cadre du Codex. Les normes Codex devraient être élaborées en temps opportun et de manière à être largement appliquées après leur adoption.

115. La délégation a également fait observer que la mise au point d'un texte explicatif ne devrait en aucun cas impliquer une hiérarchisation entre les différents types de normes Codex.

116. Tout en reconnaissant que le document proposait un éclairage appréciable sur des questions importantes concernant l'analyse des risques, plusieurs délégations ont exprimé l'opinion qu'il était prématuré d'entreprendre de nouveaux travaux sur un texte explicatif, étant donné qu'en vertu de l'Accord SPS de l'OMC, les mesures prises par les pays membres devaient être fondées sur des principes scientifiques et sur une évaluation scientifique des risques appropriée aux circonstances, ce qui offrait un degré de souplesse suffisant.

---

<sup>11</sup> CX/GP 09/25/8, document de séance n° 9.

117. Le Comité a félicité les délégations de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni pour la qualité du document préparé, a noté qu'il conviendrait de garder à l'esprit les points exprimés dans ce document lors des travaux en cours et à venir de la Commission concernant l'analyse des risques et est en outre convenu qu'il n'était pas nécessaire de poursuivre les travaux sur ce document.

### **PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT AUX TRAVAUX DU CODEX (Point 9 de l'ordre du jour)<sup>12</sup>**

118. Le Secrétariat a présenté le document CX/GP 09/25/9, qui avait été préparé à la demande de la Commission à sa 31<sup>ème</sup> session. Le document incluait des données sur la participation des pays en développement aux sessions du Codex (Section 1) et des propositions pour améliorer la situation (Section 2). Le Secrétariat a indiqué que les propositions ne prétendaient pas à l'exhaustivité, ne s'excluaient pas entre elles et qu'il conviendrait d'examiner cette question selon l'approche la plus large possible, en particulier à la lumière du fonctionnement du Fonds fiduciaire FAO/OMS visant à faciliter la participation au Codex (Fonds fiduciaire du Codex) institué en 2003 en réponse directe à la question de la participation des pays en développement telle que mentionnée en 2002 dans l'Évaluation du Codex.

119. Le représentant de l'OMS, au nom du Secrétariat du Fonds fiduciaire du Codex, a présenté le document CX/GP 09/25/9-Add.1, en rappelant les principes de base convenus lors du lancement du Fonds fiduciaire, à savoir les critères d'éligibilité des pays bénéficiaires et les modalités d'allocation du Fonds entre les pays des Groupes 1, 2 et 3 (60 pour cent, 30 pour cent et 10 pour cent respectivement). Malgré des variations annuelles du nombre de délégations bénéficiaires, selon l'importance des fonds disponibles, plus de 200 délégués ont participé aux sessions du Codex en 2005, 2007 et 2008. Le représentant a indiqué que, selon la figure 2 du document de séance n° 16, il apparaissait que dans la région de l'Afrique qui rassemble un grand nombre des pays les moins avancés, le nombre de participants aux réunions du Codex ne bénéficiant pas d'une aide du Fonds fiduciaire s'était accru ces dernières années, ce qui pouvait être interprété comme traduisant une volonté des pays de financer leur participation aux réunions du Codex sur leurs propres fonds.

120. De nombreuses délégations ont noté que le niveau de participation des pays en développement aux travaux du Codex restait insuffisant, malgré les efforts mis en œuvre grâce au Fonds fiduciaire du Codex pour réduire les écarts entre le taux de participation des pays en développement et celui des pays industrialisés. Ce problème était lié à la structure des comités du Codex, au mode d'organisation des réunions du Codex, aux difficultés d'obtention des visas et à la disponibilité des documents en français et en espagnol, et il était donc urgent de traiter cette question afin d'assurer la légitimité et la transparence du processus du Codex. Des préoccupations ont été exprimées concernant le nombre de groupes de travail physiques, la participation des pays en développement étant encore plus faible dans ces derniers que dans les réunions de caractère plus formel.

121. De nombreuses délégations ont proposé qu'un plan d'action intégré comprenant trois volets soit mis en place : (1) amélioration du fonctionnement et de la transparence du Fonds fiduciaire du Codex, (2) augmentation des activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS destinées à accroître les compétences techniques nationales et (3) concentration des réunions du Codex à Rome et à Genève.

122. De nombreuses délégations ont également souligné l'importance d'une participation effective des membres du Codex au processus de normalisation, y compris, mais sans s'y limiter, en termes de présence physique aux sessions du Codex. Si la participation physique des délégués leur permet de contribuer directement à l'élaboration des normes, d'échanger avec leurs homologues et d'acquérir une expérience précieuse afin de mieux comprendre les points techniques et les questions procédurales, une participation effective suppose la capacité à analyser les sujets techniques entre les sessions, à fournir des données scientifiques, à coordonner l'action des parties prenantes au niveau national. Des délégations ont reconnu que le Fonds fiduciaire du Codex avait contribué à une prise de conscience accrue dans les pays en développement de l'importance des questions traitées par le Codex, entraînant leur implication dans les travaux du Codex et indiqué que les efforts devaient être poursuivis afin d'accroître la participation effective

---

<sup>12</sup> CX/GP 09/25/9, CX/GP 09/25/9-Add.1 (Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'amélioration de la participation au Codex), CX/GP 09/25/9-Add.2 (Discussion au sein des Comités de coordination FAO/OMS), document de séance n°5 (observations de l'Inde), document de séance n°6 (observations de la Thaïlande), document de séance n°8 (observations de l'Indonésie), document de séance n° 10 (observations de la Chine), document de séance n°16 (Fonds fiduciaire du Codex).

des pays en développement aux réunions du Codex, y compris à celles des groupes de travail physiques établis par les organes subsidiaires du Codex.

123. Le Comité est convenu que la proposition A (Faire un meilleur usage des observations écrites aux étapes 3 et 6) constituait un point fondamental du processus d'élaboration des normes et que les pays devraient être encouragés à adresser leurs observations écrites en particulier lorsqu'ils ne pouvaient pas participer physiquement aux sessions du Codex. Le Comité a toutefois reconnu qu'il était peu probable que cette proposition, à elle seule, puisse résoudre des problèmes fondamentaux.

124. Si la proposition B (Favoriser des échanges dynamiques d'opinions/d'observations en dehors des réunions physiques) a fait l'objet de commentaires positifs de quelques délégations, le Comité a noté que l'ouverture d'un forum de discussion électronique pour chacune des nombreuses lettres circulaires diffusées chaque année supposerait une charge de travail énorme pour les Points de contact du Codex, qui devraient assurer le suivi de ces forums électroniques et les alimenter. Le Comité est convenu que certains sites Internet régionaux mis en ligne par les Comités de coordination FAO/OMS ou les coordonnateurs qui offraient un espace virtuel de « dialogue en ligne » pourraient constituer un outil précieux pour l'échange d'informations et de connaissances entre différents pays et que ces dispositifs devaient donc être utilisés dans toute la mesure possible.

125. Les points de vue des délégations étaient partagés au sujet de la proposition C (Réduire le nombre de sessions du Codex par an et par exercice biennal). Plusieurs délégations ont estimé que la réduction du nombre de sessions du Codex était le moyen le plus simple d'alléger la charge de travail des membres du Codex et permettre à ces derniers de concentrer les ressources disponibles sur un nombre plus réduit de réunions. D'autres délégations se sont opposées à cette approche descendante, soulignant que le nombre et la fréquence des réunions devraient être établis par chaque comité concerné en fonction des travaux dont il aurait la charge. À cet égard, l'importance de la gestion des normes dans le cadre de l'examen critique a également été soulignée. En ce qui concerne la fréquence des sessions de la Commission, plusieurs délégations ont déclaré que les sessions annuelles devraient être maintenues afin de garantir la transparence et la participation du plus grand nombre aux travaux du Codex, ainsi que le respect des délais pour l'élaboration des normes, y compris leur adoption finale.

126. Plusieurs délégations ont estimé que la proposition D (Regrouper toutes les sessions du Codex à Rome ou à Genève) méritait un examen plus poussé, en particulier concernant le rapport coût/bénéfice et les implications financières pour le programme du Codex et pour les gouvernements hôtes des organes subsidiaires, ainsi que la disponibilité des interprètes et des salles de réunion dans les locaux de la FAO. De nombreuses autres délégations ont exprimé leur désaccord avec cette proposition, qui ne changerait rien au fait que les experts de chaque pays devraient se déplacer jusqu'à Genève ou à Rome. En effet, tous les membres du Codex ne disposent pas d'une mission diplomatique ou d'une ambassade dans ces villes et, dans le cas contraire, la capacité des personnels de ces représentations à participer activement aux discussions techniques et au processus de recherche du consensus au travers de négociations serait limitée.

127. Le Secrétariat a indiqué qu'une session du Codex d'une semaine à Rome ou à Genève supposait pour le gouvernement hôte un coût proche de 200 000 USD afin de couvrir les dépenses d'interprétation, de sécurité et les frais divers, notamment ceux liés au transfert du secrétariat national vers Rome ou Genève avant chaque session.

128. Plusieurs délégations ont déclaré que quel que soit le lieu où se déroulait une session du Codex, il conviendrait d'offrir des facilités pour assurer l'obtention en temps utile des visas nécessaires. Il a également été souligné que les lieux des réunions devraient être accessibles à tous les pays, en particulier aux pays en développement. Certaines délégations ont indiqué que les déplacements vers les différents pays hôtes de sessions du Codex permettraient de tirer parti de l'expérience de ces pays en matière de contrôle des denrées alimentaires.

129. Les membres n'ont pas soutenu la proposition E (Introduire la visioconférence dans les sessions du Codex) en raison des nombreuses difficultés d'ordre pratique rencontrées et des coûts inhérents, bien que certaines délégations aient signalé que les nouvelles technologies de communication pourraient s'avérer utiles à l'avenir en complément des réunions physiques.

130. De nombreuses délégations ont exprimé leur opposition à la proposition F (Restreindre la composition des comités et groupes spéciaux du Codex). La transparence et la participation du plus grand nombre sont des valeurs fondamentales du processus d'élaboration des normes Codex et ces valeurs devraient être préservées à tout prix. Quelques délégations ont noté que d'un point de vue pratique, la participation de tous à l'ensemble des réunions n'était ni possible ni nécessaire ; elles ont insisté sur le fait qu'il était important que l'élaboration des normes bénéficie d'une variété de points de vue représentatifs de différentes régions/situations et que, du moment que ces conditions étaient remplies, un groupe plus restreint pouvait intervenir à certains stades de la procédure d'élaboration pour accélérer les travaux du Codex. Un tel dispositif pouvait constituer à cet égard une approche innovante.

131. Le Comité a considéré que la proposition G (Étendre le bénéfice du Fonds fiduciaire du Codex à tous les membres et toutes les sessions du Codex) était souhaitable. Néanmoins, la mise en œuvre de cette proposition constitue un véritable défi étant donné la situation actuelle du Fonds en termes de financement.

132. Quelques délégations ont appuyé l'idée d'examiner plus en détail la proposition H (Introduire le vote à distance dans la procédure d'élaboration à l'étape 1) comme un moyen de faire participer l'ensemble des membres du Codex à la prise de décision initiale dans le processus d'élaboration des normes sans retarder les travaux du Codex. La délégation de la Malaisie a exprimé son opposition quant à la poursuite de l'examen de cette proposition. Le Comité a noté que cette proposition ne remportait pas un soutien très marqué.

133. Outre les propositions figurant à la section 2 du document, le Comité a noté qu'il existait d'autres mécanismes susceptibles d'accroître la participation des pays en développement, tels que le mentorat, la coopération entre Points de contact du Codex, l'accueil conjoint de sessions du Codex, les séminaires/ateliers nationaux et régionaux et la coopération Sud/Sud. La formule des hôtes conjoints avait été utile pour faire connaître les travaux du Codex dans le pays accueillant la réunion ou dans la région concernée et avait permis un échange d'expériences en matière d'organisation des sessions du Codex. Il a également été fait référence aux accords de mentorat mis en place par le Comité SPS de l'OMC et son secrétariat, qui visent à favoriser le respect par les membres de l'OMC de leurs obligations au titre des dispositions de l'Accord SPS relatives à la transparence. Une diffusion plus précoce des documents de travail du Codex, notamment dans d'autres langues que l'anglais, serait également de nature à favoriser la participation effective des membres du Codex.

134. Le Comité a reconnu le rôle positif joué par le Fonds fiduciaire du Codex dans l'augmentation de la participation des pays en développement aux travaux du Codex au cours des dernières années. Plusieurs délégations ont remercié le Fonds fiduciaire, ses donateurs, la FAO et l'OMS pour leur soutien, qui leur a permis de renforcer leurs infrastructures et leur capacité à aborder les questions traitées au sein du Codex et à identifier les priorités parmi ces questions, et qui a également favorisé la prise de conscience des responsables politiques quant à l'importance des questions de sécurité sanitaire et de contrôle des denrées alimentaires.

135. Plusieurs délégations ont toutefois fait observer que la gestion du Fonds fiduciaire par l'OMS devrait être plus transparente et prévisible pour les membres du Codex. Des propositions ont été faites pour réexaminer les modalités de fonctionnement du Fonds, notamment ses critères d'éligibilité, et pour rallonger sa durée de vie. Plusieurs délégations ont fait état de circonstances où leur déplacement avait dû être annulé suite à l'impossibilité d'obtenir un visa d'entrée en temps utile. Le Comité a pris note d'une demande visant la préparation par l'OMS d'un document présentant les grandes orientations de la prochaine évaluation à mi-parcours du Fonds fiduciaire du Codex couvrant les principales questions soulevées lors des précédentes évaluations conduites en coopération avec le ministère britannique du Développement international (DFID) et avec le soutien du Gouvernement suédois, en vue de son examen par la Commission à sa 32<sup>ème</sup> session. Ce document devrait être diffusé suffisamment tôt pour permettre son examen approfondi par les membres du Codex.

136. Le représentant de l'OMS a informé le Comité du fait que les rapports annuels et rapports d'étape du Fonds fiduciaire avaient été envoyés à la Commission et aux membres du Codex et que des efforts étaient faits pour prendre en compte les demandes des pays bénéficiaires au cas par cas. Le représentant a souligné

la nécessité de maintenir une distinction entre les différentes catégories de pays bénéficiaires dont les besoins en termes de soutien n'étaient pas identiques.

137. Le représentant de la FAO a déclaré que l'encouragement au renforcement des capacités des pays sur les questions traitées au sein du Codex avait toujours été une priorité pour la FAO et pour l'OMS. Des fonds extrabudgétaires étaient actuellement recherchés pour satisfaire les besoins des pays éligibles. La FAO et l'OMS avaient mis au point un kit de formation destiné à augmenter la participation au Codex, qui est également accessible sur Internet sous la forme d'une formation en ligne, et avaient souvent organisé des ateliers régionaux adossés aux réunions des Comités de coordination FAO/OMS. Le représentant a exprimé le souhait que les comités de coordination servent d'instance privilégiée pour débattre des questions de renforcement des capacités au plan régional.

138. L'observateur de l'IBFAN a proposé de faire participer les associations de consommateurs aux activités de renforcement des capacités organisées par la FAO et l'OMS.

139. Le Secrétariat a rappelé au Comité qu'il existait un plan d'action à l'échelle du Codex pour augmenter la participation des pays en développement reflété par l'Objectif 5 du Plan stratégique du Codex 2008-2013, comportant six activités spécifiques. Le Comité a noté que plusieurs Comités de coordination FAO/OMS avaient élaboré un plan d'action régional pour appuyer la réalisation de l'Objectif 5 du Plan stratégique et que diverses activités de renforcement des capacités mises en œuvre par les pays en coopération avec les Communautés économiques régionales, les organismes donateurs ou la FAO/OMS pouvaient être articulées selon ces plans d'actions. Le Comité a pris note du fait que le Mécanisme pour l'élaboration des normes et le développement du commerce (STDF) contribuait aussi à coordonner les efforts en matière de renforcement des capacités.

140. Le Comité a reconnu que la promotion des activités de renforcement des capacités dans les pays en développement était une tâche essentielle à mener pour assurer une plus grande participation de ces pays aux travaux du Codex. Le Comité est convenu de porter les éléments de discussion ci-dessus à l'attention de la Commission en vue d'un débat plus approfondi à sa 32<sup>ème</sup> session.

### **STRUCTURE ET PRÉSENTATION DU MANUEL DE PROCÉDURE (Point 10 de l'ordre du jour)<sup>13</sup>**

141. Le Secrétariat a présenté ce point et rappelé que le Comité avait discuté cette question à sa 24<sup>ème</sup> session sur la base d'une proposition du Secrétariat<sup>14</sup>. À la lumière des discussions lors de cette session, le Secrétariat avait avancé dans l'élaboration de la 18<sup>ème</sup> édition du Manuel de procédure sous un format révisé, avec un index et une table des matières améliorés. Le Secrétariat a indiqué que la question de l'insertion des décisions générales de la Commission en annexe, ainsi que des textes adoptés par la Commission mais actuellement inclus dans d'autres publications ou dans des documents de travail, devait être examinée plus en détail. Le Secrétariat a informé le Comité que les versions française, espagnole, arabe, chinoise et russe du Manuel étaient en préparation. Le Secrétariat a invité toutes les délégations à lui faire part de leurs souhaits éventuels concernant l'amélioration de la structure ou de la présentation du Manuel.

### **AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 11 de l'ordre du jour)<sup>15</sup>**

#### **Mandat du CCGP**

142. La délégation japonaise a attiré l'attention du Comité sur une référence à l'acceptation dans le mandat du Comité et a proposé de le modifier en vue d'éviter toute confusion en lien avec la procédure d'acceptation supprimée en 2005.

143. Le Secrétariat a noté que la seconde phrase du mandat fournissait des exemples d'activités réalisées par le Comité, alors que les mandats des autres comités décrivaient généralement leurs responsabilités actuelles.

<sup>13</sup> Prétirage de la 18<sup>ème</sup> édition du Manuel de procédure.

<sup>14</sup> ALINORM 07/30/33, par. 156 – 165.

<sup>15</sup> Document de séance n° 7 (observations du Japon), document de séance n° 16 (observations de l'OIE), document de séance n° 19 (historique des discussions sur les normes conjointes au sein du Codex).

144. Plusieurs délégations ont appuyé la suppression de la seconde phrase du mandat dans sa totalité, la première phrase étant suffisamment claire pour décrire les responsabilités du Comité. En réponse à certaines préoccupations concernant la suppression de la référence à la déclaration d'incidences économiques, le Secrétariat a précisé que l'examen des incidences économiques était traité spécifiquement dans la Procédure d'élaboration à l'étape 5.

145. Après quelques échanges de vues, le Comité est convenu de proposer à la Commission un amendement de son mandat visant à supprimer la seconde phrase (voir annexe IV).

146. La délégation de la Malaisie a exprimé son opposition à cette décision en raison de la suppression de la référence à la déclaration d'incidences économiques et a proposé de conserver le texte actuel en ajoutant une note de bas de page indiquant que la procédure d'acceptation a été supprimée en 2005.

### **Élaboration de normes conjointes OIE-Codex**

147. L'observateur de l'Office international des épizooties (OIE) a présenté le document de séance n° 16 et mis en exergue les travaux de l'OIE sur la sécurité sanitaire des denrées alimentaires d'origine animale, en insistant sur leur étroite relation avec les travaux du Codex, ainsi que sur la coopération efficace avec le Codex au travers de sa participation aux activités d'élaboration des normes. Pour rendre cette coopération encore plus efficace, l'observateur a proposé au Comité d'examiner les modalités de l'élaboration de normes conjointes susceptibles de couvrir plusieurs domaines d'intérêt commun avec le Codex, tels que les normes relatives au contrôle des pathogènes transmis par les denrées alimentaires d'origine animale ou à l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux producteurs de nourriture, ou les normes de produit relatives aux produits carnés.

148. Le Secrétariat a informé le Comité qu'un historique de l'examen par le Comité des lignes directrices pour la coopération avec les organisations intergouvernementales, y compris l'élaboration de normes conjointes, était présenté dans le document de séance n° 19.

149. De nombreuses délégations ont rappelé qu'une coopération étroite avec l'OIE existait sur les questions d'intérêt commun (par exemple les échanges d'informations entre le Codex et l'OIE, la participation de l'OIE dans plusieurs domaines d'activité du Codex) et ont appuyé la poursuite des efforts en vue de garantir la sécurité sanitaire des produits animaux tout au long de la chaîne alimentaire.

150. Plusieurs délégations ont estimé que les actuelles Lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales intergouvernementales aux fins de l'élaboration de normes et de textes apparentés étaient appropriées pour permettre une coopération efficace avec l'OIE, qu'il n'était pas nécessaire de disposer de procédures complémentaires et que, dans tous les cas, les textes du Codex devraient être adoptés selon les procédures du Codex afin d'assurer la transparence et la participation du plus grand nombre. Il a également été souligné que les différences entre les approches du Codex et de l'OIE en matière d'analyse des risques, de fonctionnement et de procédures d'élaboration devraient être prises en compte car elles étaient susceptibles de créer certaines difficultés lors de l'élaboration de normes conjointes.

151. Quelques délégations se sont prononcées en faveur d'un travail conjoint sur les questions relevant simultanément des mandats des deux organisations et ont noté qu'il était également important d'assurer la coordination des efforts au niveau national afin d'assurer, au sein d'un cadre commun, une gestion des risques efficace en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des denrées alimentaires permettant la protection de la santé des consommateurs.

152. L'observateur de l'OMC a informé le Comité que, dans le cadre du deuxième examen de la mise en œuvre de l'Accord SPS, le Comité SPS était convenu d'analyser la coopération entre l'OMC et l'OIE, le Codex et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) afin d'améliorer la coordination et d'éviter le chevauchement des activités, et qu'un atelier consacré aux processus d'élaboration des normes des « trois organisations sœurs » et à la coopération entre le Comité SPS et ces dernières serait organisé en octobre 2009 à cet effet.

153. Le Président a rappelé l'importance de la coopération avec l'OIE et noté que les questions relatives aux modalités et procédures envisageables pourraient être à nouveau examinées à la prochaine session afin d'améliorer la coopération avec l'OIE. Le Comité est convenu que le Secrétariat du Codex se rapprocherait du Secrétariat de l'OIE et préparerait un document de discussion sur les possibilités d'élaboration de normes

conjointes Codex-OIE, qui aborderait tous les points pertinents en matière de procédures ou dans d'autres domaines, ainsi que les implications d'un tel dispositif, pour examen à sa prochaine session.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 12 de l'ordre du jour)**

154. Le Comité a été informé que sa 26<sup>ème</sup> session se tiendrait probablement en 2010 ou en 2011, en fonction de l'issue de la 32<sup>ème</sup> session de la Commission. La délégation du Mali a proposé d'accueillir conjointement avec la France une session du CCGP à Bamako en 2011. Le Comité a souligné que les dispositions finales à cet égard feraient l'objet d'une confirmation ultérieure par le pays hôte et le Secrétariat du Codex.



## RÉSUMÉ DE L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

OBJET	ÉTAPE	MESURES À PRENDRE PAR	RÉFÉRENCE
Proposition d'amendement aux <i>Lignes directrices destinées aux présidents des comités du Codex et des groupes intergouvernementaux spéciaux</i>	-	Gouvernements, 32 <sup>ème</sup> session de la CAC	par. 87 (d) et annexe III
Proposition d'amendement du mandat du Comité sur les principes généraux	-	Gouvernements, 32 <sup>ème</sup> session de la CAC	par. 145 et annexe IV
Proposition d'inclusion d'une note de bas de page informative au quatrième paragraphe des <i>Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération</i> pour indiquer que la procédure d'acceptation a été supprimée en 2005	-	32 <sup>ème</sup> session de la CAC	par. 111
Avant-projet de révision du Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires	5/8	Gouvernements, 32 <sup>ème</sup> session de la CAC	par. 43, annexe II

## APPENDIX I

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTICIPANTES**

**Chairperson/Président/Presidente**

**Professeur Michel THIBIER**

Secrétariat Général des Affaires Européennes  
Carré Austerlitz  
2, boulevard Diderot  
75572 Paris Cedex 12 (France)  
Tel : + 33 1 44 87 16 03 - Fax : + 33 1 44 87 16 04  
Email : [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr)

**ALGERIA - ALGÉRIE**

**Dr. Ali ABDA**

Membre du Comité national CODEX  
Direction des Services Vétérinaires  
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural  
12, boulevard Colonel Aminouche  
Alger  
Tel : + 213 21 74 63 33  
Fax : + 213 21 74 63 33  
Email : [dsva@wissal.dz](mailto:dsva@wissal.dz)

**ANGOLA**

**Dra Lidia MORAIS**

2a Secretaria Executiva Adjunta do Codex - Angola  
Codex-Angola, Ministerio da Agricultura  
Rue Comandante Jika,  
Largo Antonio Jacinto CP 527  
Tel : + 244 222 32 37 24/244 92316678  
Fax : + 244 222 32 37 24  
Email : [secretariado\\_codex@yahoo.com.br](mailto:secretariado_codex@yahoo.com.br)  
or [lidiamorais43@hotmail.com](mailto:lidiamorais43@hotmail.com)

**Mr. Joao GOMES**

Membro do Codex-Angola  
Codex-Angola, Ministerio das Pescas  
Avenida 4 Fevereiro  
Edificio Atlantico CP 183  
Tel : + 244 222 32 37 24 / + 244 923401363  
Fax : + 244 222 32 37 24  
Email : [secretariado\\_codex@yahoo.com.br](mailto:secretariado_codex@yahoo.com.br)  
or [joagomes43@hotmail.com](mailto:joagomes43@hotmail.com)

**ARGENTINA - ARGENTINE**

**Mme Gabriela CATALANI**

Coordinadora Tecnica del Punto Focal del Codex  
Secretaria de Agricultura, Ganaderia, Pesca y Alimentos  
Paseo Colon 922 – Planta Baja – Oficina 29  
1063 Buenos Aires  
Tel : + 54 11 43 49 25 49  
Fax : + 54 11 43 49 22 44 / 25 49  
Email : [gcatal@mecon.gov.ar](mailto:gcatal@mecon.gov.ar)

**Mme Alicia BARONE**

Funcionario Embajada Argentina  
Ministerio Relaciones Exteriores  
6, rue Cimarosa  
75116 Paris (France)  
Tel : + 33 1 44 05 27 00 / 22  
Email : [abr@mrecic.gov.ar](mailto:abr@mrecic.gov.ar)

**AUSTRALIA - AUSTRALIE**

**Mr Richard SOUNESS**

General Manager  
Food and Product Safety and Integrity Branch  
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO BOX 858  
Canberra ACT 2061  
Tel : +61 26272 4899  
Fax : + 61 26272 5692  
Email : [richard.souness@daff.gov.au](mailto:richard.souness@daff.gov.au)

**Mme Ann BACKHOUSE**

Manager  
Codex Australia  
Food and Product Safety and Integrity Branch  
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO BOX 858  
Canberra ACT 2061  
Tel : +61 26272 5692  
Fax : + 61 26272 3103  
Email : [ann.backhouse@daff.gov.au](mailto:ann.backhouse@daff.gov.au)

**AUSTRIA - AUTRICHE****Dr. Erhard HÖBAUS**

Head of Division  
 Nutrition and Quality Assurance  
 Federal Ministry of Agriculture, Forestry, Environment  
 and Water Management  
 A-1012 Vienna  
 Stubenring 12  
 Tel : + 431 71100 - 2855  
 Fax : + 431 71100 - 2901  
 Email : [erhard.hoebaus@lebensministerium.at](mailto:erhard.hoebaus@lebensministerium.at)

**Dr. Michael SULZNER**

Federal Ministry of Health  
 Unit IV/B/8 – Food Safety & Consumer Protection  
 Specific Goods, FAO/WHO Codex Alimentarius  
 Radetzkystrasse 3  
 A-1031 Vienna  
 Tel : + 43 1 71100-4793  
 Fax : + 43 1 713 79 52  
 Email : [michael.sulzner@bmg.gv.at](mailto:michael.sulzner@bmg.gv.at)

**BELGIUM – BÉLGIQUE - BÉLGICA****Mr. Charles CREMER**

Conseiller Général  
 SFP Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et  
 Environnement  
 Service Denrées alimentaires et Alimentation animale  
 Place Victor Horta, 40/10  
 B-1060 Bruxelles  
 Tel : + 32 2 524 73 71  
 Fax : + 32 2 524 73 99  
 Email : [charles.cremer@health.fgov.be](mailto:charles.cremer@health.fgov.be)

**Dr. Marc CORNELIS**

Conseiller Général  
 Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne  
 alimentaire  
 DG Politique de Contrôle  
 Relations Internationales  
 Food Safety Center  
 Boulevard du Jardin Botanique, 55  
 B-1000 Bruxelles  
 Tel : + 32 2 211 8622  
 Fax : + 32 2 211 8640  
 Email : [marc.cornelis@favv.be](mailto:marc.cornelis@favv.be)

**Dr. Guido KAYAERT**

Vice-Président  
 Relations with the European Institutions  
 Nestlé Coordination Center  
 Rue de Birmingham, 221  
 B-1070 Bruxelles  
 Tel : + 32 2 529 53 30  
 Fax : + 32 2 529 56 67  
 Email : [guido.kayaert@be.nestle.com](mailto:guido.kayaert@be.nestle.com)

**BRAZIL - BRÉSIL****Mr. José Antonio MARCONDES DE CARVALHO**

Ambassador  
 Permanent Representative of Brazil to FAO  
 Visa Santa Maria Dell' Anima 32 00186  
 Roma (Italie)  
 Tel : + 39 06 6789353  
 Fax : + 39 06  
 Email : [rebrafao@brafao.it](mailto:rebrafao@brafao.it)

**Mme Maria Aparecida MARTINELLI**

Coordinator of Brazilian Codex Committee  
 INMETRO  
 Sepn 511, Bloco B, Edificio Bittar III, 4º Andar  
 Brasilia DF, CEP : 70750-542  
 Tel : + 55 61 3340 2211  
 Fax : + 55 61 3347 3284  
 Email : [codexbrasil@inmetro.gov.br](mailto:codexbrasil@inmetro.gov.br)

**Mr. Carlos Henrique ANGRISANI**

Second Secretary  
 Ministry of Foreign Affairs  
 Esplanada dos Ministérios  
 Brasilia  
 Tel : + 55 61 3411 8927  
 Fax : + 55 61 3411 8918  
 Email : [angrisan@mre.gov.br](mailto:angrisan@mre.gov.br)

**Mme Denise DE OLIVEIRA RESENDE**

Manager of Safety's Food  
 Brazilian Health Surveillance Agency  
 SIA Trecho 05  
 Area Especial 57  
 CEP 71205-050 - Brasilia – DF  
 Tel : + 55 61 3462 5313  
 Fax : + 55 61 3462 5315  
 Email : [denise.resende@anvisa.gov.br](mailto:denise.resende@anvisa.gov.br)

**Mme Diana Carmem ALMEIDA NUNES DE OLIVEIRA**

Executive Manager of Safety's Food  
 Brazilian Health Surveillance Agency  
 SIA Trecho 05  
 Area Especial 57  
 CEP 71205-050 - Brasilia – DF  
 Tel : + 55 61 3462 5328  
 Fax : + 55 61 3462 5315  
 Email : [diana.oliveira@anvisa.gov.br](mailto:diana.oliveira@anvisa.gov.br)

**Mme Etelvina Maria SOARES CARL**

Coordenadora-General  
 MDIC / SECEX / DECEX/ CGEX  
 Ministério do Desenvolvimento, Industria e  
 Comercio Exterior  
 Esplanada dos Ministérios  
 Bloco J  
 CEP 70053-900 – Brasilia – DF  
 Tel : + 55 61 2109 7160  
 Fax : + 55 64 2109 7429  
 Email : [etelvina.carl@desenvolvimento.gov.br](mailto:etelvina.carl@desenvolvimento.gov.br)

**Mr. Felipe HADDOCK LOBO GOULART**

First Secretary  
 Permanent Representation of Brazil to FAO  
 Visa Santa Maria Dell' Anima 32 00186  
 Roma (Italie)  
 Tel : + 39 06 6789353  
 Fax : + 39 06  
 Email : [fgoulart@brafao.it](mailto:fgoulart@brafao.it)

**Mme Patricia PEREIRA**

Specialist in Regulation and Health Surveillance  
 Brazilian Health Surveillance Agency  
 SIA Trecho 5  
 Area Especial 57  
 CEP 71205-050 – Brasilia – DF  
 Tel : + 55 61 3462 5406  
 Fax : + 55 61 3462 5414  
 Email : [patricia.pereira@anvisa.gov.br](mailto:patricia.pereira@anvisa.gov.br)

**Mr. Rogério PEREIRA DA SILVA**

Coordinator for Codex Alimentarius Mattes  
 Food Inspector  
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply  
 Secretariat of Agribusiness International Relations  
 Esplanada dos Ministérios  
 Bloco D – Edificio Sede – Sala 349  
 Brasilia DF - CEP : 70043-900  
 Tel : + 55 61 3218 2968  
 Fax : + 55 61 3225 4738  
 Email : [rogerio.silva@agricultura.gov.br](mailto:rogerio.silva@agricultura.gov.br)

**CAMBODGIA - CAMBODGE - CAMBOYA****Mr. Khlauk CHUON**

Email : [kchuon@gmail.com](mailto:kchuon@gmail.com)

**CAMEROON - CAMEROUN - CAMERÚN****Mr. LATTE BIOUELE**

Chef de Laboratoire National d'Analyse  
 Diagnostique  
 Direction de la Réglementation et du Contrôle de la  
 Qualité des Intrants Agricoles  
 Ministère de l'Agriculture et du Développement  
 Rural  
 Yaoundé  
 Tel : + 237 79 91 06 05 / 94 71 81 23  
 Fax : + 237 22 31 11 36  
 Email : [lattebiouele@yahoo.fr](mailto:lattebiouele@yahoo.fr)

**CANADA – CANADÁ****Mr. Ron BURKE**

Codex Contact Point for Canada  
 Food Directorate, Health Canada  
 200 Tunney's Pasture Driveway (0702C1)  
 Ottawa, Ontario, K1A 0L2  
 Tel : + 1 613-957 1748  
 Fax : + 1 613-941 3537  
 Email : [ronald\\_burke@hc-sc.gc.ca](mailto:ronald_burke@hc-sc.gc.ca)

**Mme Debra BRYANTON**

Executive Director, Food Safety and Consumer  
 Protection  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1400 Merivale Road  
 T2-6-350  
 Ottawa, Ontario, K1A 0Y9  
 Tel.: + 1 613 773 5445  
 Fax: + 1 613 773 5603  
 Email : [debra.bryanton@inspection.gc.ca](mailto:debra.bryanton@inspection.gc.ca)

**Mr. Bertrand GAGNON**

Députy Director,  
 Codex and Food Safety Coordination  
 Canadian Food Inspection Agency  
 1400 Merivale Road  
 T1-5-339  
 Ottawa, Ontario, K1A 0Y9  
 Tel : + 1 613-773 6092  
 Fax : + 1 613-773 6088  
 Email : [bertrand.gagnon@inspection.gc.ca](mailto:bertrand.gagnon@inspection.gc.ca)

**Mr. Karl DUPUIS**

Deputy Director,  
 Technical Trade Policy  
 Agriculture and Agri-Food Canada  
 1305 Baseline road  
 T5-3-145  
 Ottawa, Ontario, K1A 0C5  
 Tel : + 1 613-773-1632  
 Fax : + 1 613-773-1616  
 Email : [karl.dupuis@agr.gc.ca](mailto:karl.dupuis@agr.gc.ca)

**CENTRAL AFRICAN REPUBLIC –**  
**RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE –**  
**REPÚBLICA CENTROAFRICANA**

**Mr. Romain Serge SANA**

Chef de Service des Normes et de la Qualité  
 Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI)  
 BP 1988 Bangui  
 Tel : + 236 75 05 84 98  
 Fax : + 236 21 61 76 53  
 Email : [sromainserge@yahoo.fr](mailto:sromainserge@yahoo.fr)

**CHILE - CHILI**

**Mme Antonieta URRUTIA**

Ingeniero Agronomo  
 Servicio Agrícola y Ganadero  
 Ministerio de Agricultura  
 Avenida Bulnes 140  
 Santiago  
 Tel : + 56 2 3451585  
 Fax : + 56 2 3451578  
 Email : [antonieta.urrutia@sag.gob.cl](mailto:antonieta.urrutia@sag.gob.cl)

**M Maya Alejandra FERNANDEZ ALLENDE**

Asesora Unidad de Medidas Sanitarias y  
 Fitosanitarias  
 Direccion General de Relaciones Economicas  
 Internacionales (DIRECON)  
 Teatinos 180. Piso 11  
 Santiago Centro  
 Tel : + 56 2 827 5249  
 Email : [mfernandez@direcon.cl](mailto:mfernandez@direcon.cl)

**CHINA - CHINE**

**Dr. Xiumei LIU**

Professor  
 National Institute of Nutrition and Food Safety,  
 China CDC, MOH  
 7 Panjiányuan Nanli, Chaoyang District  
 Beijing 100021  
 Tel : + 86 10 67770158  
 Fax : + 86 10 67711813  
 Email : [xiumeiliu@ccfa.cc](mailto:xiumeiliu@ccfa.cc)  
 or [xmliu01@yahoo.com.cn](mailto:xmliu01@yahoo.com.cn)

**Mme Zhihong XUE**

Division Director  
 Bureau of Quality and Safety Supervision, MOA  
 11 Nongzhanguan Nanli  
 Beijing 100125  
 Tel : + 86 10 59193156  
 Fax : + 86 10 59193315  
 Email : [xuezhihong@agri.gov.cn](mailto:xuezhihong@agri.gov.cn)

**Dr. Xiongwu QIAO**

Vice President  
 Academy of Agricultural Sciences  
 Shanxi  
 64 North Nongke Road, Taiyuan  
 030031  
 Tel : + 86 351 7581865  
 Fax : + 86 351 7126215  
 Email : [xwqiao@public.ty.sx.cn](mailto:xwqiao@public.ty.sx.cn)

**Mr. Zhaoying TIAN**

Deputy Director  
 Standardization Administration of the P.R. China,  
 SAC  
 N° 9 Madian Donglu Haidian  
 District Beijing 100088  
 Tel : + 86 10 82262906  
 Fax : + 86 10 82260687  
 Email : [tianzy@sac.gov.cn](mailto:tianzy@sac.gov.cn)

**Prof. Yumei WU**

Professor  
 Heilongjiang University  
 74 Xuefu Road, Nangang District, Harbin  
 Heilongjiang 150080  
 Tel : + 86 451 86609502  
 Fax : + 86 451 86609502  
 Email : [zjzxwym@163.com](mailto:zjzxwym@163.com)

**Mme Lei ZHU**

Research Assistant  
 National Institute of Nutrition and Food Safety,  
 China CDC, MOH  
 7 Panjiányuan Nanli, Chaoyang District  
 Beijing 100021  
 Tel : + 86 10 67791259  
 Fax : + 86 10 67711813  
 Email : [zhulei513@163.com](mailto:zhulei513@163.com)  
 or [zhulei@ccdfa.cc](mailto:zhulei@ccdfa.cc)

**Mme Xuemei NIE**

Research Assistant  
 Chinese Academy of Inspection and quarantine  
 N° 3 Gaobeidian North Road  
 Chaoyang District Beijing 100123  
 Tel : + 86 10 85749377  
 Fax : + 86 10 85759377  
 Email : [niexuemei-00@yahoo.com.cn](mailto:niexuemei-00@yahoo.com.cn)

**Mr. Min PU**

Director  
 WTO/SPS National Notification Authority and  
 Enquiry Point  
 N° 9 Madian Donglu Haidian  
 District Beijing 100088  
 Tel : + 86 10 82262429  
 Fax : + 86 10 82260621  
 Email : [pumin@aqsiq.gov.cn](mailto:pumin@aqsiq.gov.cn)

**Mr. Jinxi WANG**

Director  
Fujian Entry-Exit Inspection & Quarantine Bureau  
N° 312 Hudong Road Fuzhou  
Tel : + 86 591 87065261  
Fax : + 86 591 87065260  
Email : [wjx83cn@yahoo.com.cn](mailto:wjx83cn@yahoo.com.cn)

**Mr. Sheng pu GAO**

Engineer  
China National Institute of Standardization  
N° 4 Zhichun Road, Haidian  
District Beijing 100088  
Tel : + 86 10 58811635  
Fax : + 86 10 58811655  
Email : [gaoshengpu@126.com](mailto:gaoshengpu@126.com)

**COSTA RICA****Mme Isabel Cristina ARAYA BADILLA**

Punto de Contacto Codex Costa Rica  
Directora de Mejora Regulatoria y Reglamentacion  
Tecnica  
10216-1000  
San José, Costa Rica  
Tel : +506 2236 2538  
Fax : +506 2297 1439  
Email : [iaraya@meic.go.cr](mailto:iaraya@meic.go.cr) / [infocodex@meic.go.cr](mailto:infocodex@meic.go.cr)

**Mr Sergio VINOCOUR**

Ministre conseiller,  
Consul Général du Costa Rica  
Ambassade du Costa Rica  
4, square Rapp  
75007 Paris (France)  
Tel : +33 1 45 78 50 93  
Email : [consulat.cr@gmail.com](mailto:consulat.cr@gmail.com)

**CÔTE D'IVOIRE****Mr. Edmond N'DRI APIA**

Point Focal Côte d'Ivoire  
Directeur des Productions Alimentaires  
et de la Diversification  
Ministère de l'Agriculture  
BPV 82 Abidjan  
5<sup>ème</sup> étage de la Caistab  
Tel : + 225 20 22 24 81  
Email : [ndriapia@yahoo.fr](mailto:ndriapia@yahoo.fr)

**CROATIA - CROATIE - CROAZIA****Mme Nevenka GASPARAC**

Assistant Director  
Center for Quality  
Croatia Chamber of Economy  
Rooseveltov trg 2  
10000 Zagreb  
Tel : +385 1 4561 776  
Fax : +385 1 4561 614  
Email : [ngasparac@hgk.hr](mailto:ngasparac@hgk.hr)

**CUBA****Mr. Gabriel LAHENS ESPINOSA**

Director de Regulaciones Tecnicas y Calidad del  
Ministerio del Comercio Exterior y para la  
Colaboracion Extranjera  
Infanta N° 16 esq. 23, Vedado  
La Habana – CP 10400  
Tel : + 537 838 0454  
Fax : + 537 838 0364  
Email : [gabriel.lahens@mincex.cu](mailto:gabriel.lahens@mincex.cu)

**CZECH REPUBLIC - RÉPUBLIQUE  
TCHÈQUE - REPÚBLICA CHECA****Mr. Frantisek SLADEK**

Director General of Food Authority and  
Section of Food Production  
Ministry of Agriculture  
Tesnov 17  
11705 Praha 1  
Tel : + 420 221 812 485  
Fax : + 420 222 812 895  
Email : [Frantisek.sladek@mze.cz](mailto:Frantisek.sladek@mze.cz)

**Mr. Jindrich FIALKA**

Director of Food Production and Legislation  
Department  
Ministry of Agriculture  
Tesnov 17  
11705 Praha 1  
Tel : + 420 221 812 465  
Fax : + 420 222 314 117  
Email : [jindrich.fialka@mze.cz](mailto:jindrich.fialka@mze.cz)

**Mr. Martin STEPANEK**

Deputy Director of Food Production and Legislation  
Department  
Ministry of Agriculture  
Tesnov 17  
11705 Praha 1  
Tel : + 420 221 812 838  
Fax : + 420 222 314 117  
Email : [martin.stepanek@mze.cz](mailto:martin.stepanek@mze.cz)

**Dr. Leos CELEDA**

Third Secretary  
 Ministry of Foreign Affairs CR  
 Permanent Representation of the Czech Rep.  
 15, rue Caroly  
 1050 Brussels (Belgique)  
 Tel : + 32 2 2139 427  
 Fax : + 32 2 2139 184  
 Email : [leos\\_celeda@mzv.cz](mailto:leos_celeda@mzv.cz)

**Mr. Kari TÖLLIKKÖ**

Principal Administrateur  
 Secrétariat Général du Conseil de l'Union  
 Européenne  
 175, rue de la Loi  
 B-1048 Bruxelles (Belgique)  
 Tel : + 32 2 281 7841  
 Fax : + 32 2 281 6198  
 Email : [kari.tollikko@consilium.europa.eu](mailto:kari.tollikko@consilium.europa.eu)

**DENMARK – DANEMARK - DINAMARCA****Mr. Knud OSTERGAARD**

Head of Division  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Morkhoj Bygade 19  
 DK-2860 Soborg  
 Tel : + 45 339 56120  
 Fax : + 45 339 56001  
 Email : [koe@fvst.dk](mailto:koe@fvst.dk)

**Mme Jytte KJAERGAARD**

Head of Section  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Morkhoj Bygade 19  
 DK-2860 Soborg  
 Tel : + 45 339 56233  
 Fax : + 45 339 56001  
 Email : [jk@fvst.dk](mailto:jk@fvst.dk)

**DOMINICAN REPUBLIC – RÉPUBLIQUE  
DOMINICAINE – REPÚBLICA DOMINICANA****Dr. Matilde Josefina VASQUEZ CABRAL**

Subsecretaria de Estado de Salud en Nutricion  
 Punto de Contacto del Codex  
 Secretaria de Estado de Salud Publica y Asistencia  
 Social (SESPAS)  
 Av. Tiradentes esquina Av. Homero Hernandez,  
 Ensanche La Fe,  
 Santo Domingo, D.N.  
 Tel : + 809 541 3121 ext. 2381 al 2385  
 Fax : + 809 541 0382  
 Email : [nutrisespas@hotmail.com](mailto:nutrisespas@hotmail.com)  
 Email : [codexsespas@yahoo.com](mailto:codexsespas@yahoo.com)

**EGYPT – ÉGYPTE - EGIPTO****Prof. Mohamed Fahmi AHMED**

Professor of Food Hygiene  
 Vice-President, Consumer Egyptian Society  
 19 Hassan Mohamed Str., El-Harem  
 Cairo  
 Tel : + 202 358 798 68  
 Fax : + 202 228 455 04  
 Email : [ilsi@tedata.eg](mailto:ilsi@tedata.eg)

**Mme Reda Mohamed ESMAIL**

Food Standards Specialist  
 Egyptian Organization for Standardization  
 and Quality (EOS)  
 16 tadreeb El-modarrebeent., Ameriya str.  
 Cairo  
 Tel : + 202 228 455 31  
 Fax : + 202 228 455 04  
 Email : [moi@idsc.net.eg](mailto:moi@idsc.net.eg)

**ECUADOR –ÉQUATEUR****Mr. Juan GRANJA**

Délégué Commercial  
 Troisième Secrétaire  
 Ambassade d'Equateur en France  
 34, avenue de Messine  
 75008 Paris (France)  
 Tél : 06 48 26 21 63  
 Email : [jugranja@hotmail.com](mailto:jugranja@hotmail.com)

**ESTONIA - ESTONIE****Mme Reili KIVILO**

Senior Specialist  
 Food Safety Office of the Food  
 and Veterinary Department  
 Ministry of Agriculture  
 39/41 Lai Street  
 Tallinn 15056  
 Tel : + 372 6 256 509  
 Fax : + 372 6 256 210  
 Email : [reili.kivilo@agri.ee](mailto:reili.kivilo@agri.ee)

**EUROPEAN COMMUNITY  
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
COMUNIDAD EUROPEA****Dr. Jérôme LEPEINTRE**

Chef d'Unité f.f.  
 Commission Européenne  
 Rue Froissart 101  
 B-1049 Bruxelles (Belgique)  
 Tel : + 32 2 299 37 01  
 Fax : + 32 2 299 85 66  
 Email : [jerome.lepeintre@ec.europa.eu](mailto:jerome.lepeintre@ec.europa.eu)



**Dr. Risto HOLMA**

Administrateur  
Commission Européenne  
Rue Froissart 101  
B-1049 Bruxelles (Belgique)  
Tel : + 32 2 299 86 83  
Fax : + 32 2 299 85 66  
Email : [risto.holma@ec.europa.eu](mailto:risto.holma@ec.europa.eu)

**Dr. Michaela Christine MAJEWSKI**

Strategy & Prospective Adviser to EFSA Executive  
Director  
European Food Safety  
Authority – EFSA  
L.go Natale Palli 5/A  
43100 Parma (Italie)  
Tel : + 39 0 521 036 256  
Fax : + 39 0 521 036 0 256  
Email : [christine.majewski@efsa.europa.eu](mailto:christine.majewski@efsa.europa.eu)

**FINLAND – FINLANDE - FINLANDIA****Mme Anne HAIKONEN**

Counsellor, Legal Affairs  
Ministry of Agriculture and Forestry  
PO Box 30  
FIN-00023 Government  
Tel : + 358 9 1605 2786  
Fax : + 358 9 1605 3338  
Email : [anne.haikonen@mmm.fi](mailto:anne.haikonen@mmm.fi)

**FRANCE - FRANCIA****Mme Roseline LECOURT**

Chargée de Mission  
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de  
l'Emploi  
DGCCRF – Télédéc 251  
59, boulevard Vincent Auriol  
75703 PARIS CEDEX 13  
Tel : +33 1 44 97 34 70  
Fax : +33 1 44 97 30 37  
Email : [roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Mr. Loïc EVAIN**

Sous-Directeur des affaires sanitaires européennes et  
internationales  
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
DGAL - SDASEI  
251, rue de Vaugirard  
75732 Paris Ccedex 15  
Tel : + 33 1 49 55 81 20  
Fax : + 33 1 49 55 55 91  
Email : [loic.evain@agriculture.gouv.fr](mailto:loic.evain@agriculture.gouv.fr)

**Mr. Jean-Pierre ORAND**

Chef du bureau des négociations communautaires et  
multilatérales  
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
DGAL - SDASEI  
251, rue de Vaugirard  
75732 Paris Cedex 15  
Tel : + 33 1 49 55 83 95  
Fax : + 33 1 49 55 44 62  
Email : [jean-pierre.orand@agriculture.gouv.fr](mailto:jean-pierre.orand@agriculture.gouv.fr)

**Mme Anne LEGENTIL**

Conseillère Technique  
Fédération Nationale de Familles Rurales  
7 Cité d'Antin  
75009 Paris  
Tel : + 33 1 44 91 88 88  
Fax : + 33 1 44 91 88 89  
Email : [anne.legentil@famillesrurales.org](mailto:anne.legentil@famillesrurales.org)

**GEORGIA – GÉORGIE****Mr. Tamta MIKANADZE**

Senior Specialist of Food Safety and Quality  
Supervision Division  
National Service of Food Safety, Veterinary and  
Plant Protection  
Ministry of Agriculture  
15a, Tamarashvili str.  
Tbilisi 0177  
Tel : + 995 32 31 16 49  
Fax : + 995 32 31 16 49  
Email : [tamtamikanadze@yahoo.com](mailto:tamtamikanadze@yahoo.com)

**GERMANY – ALLEMAGNE - ALEMANIA****Mr. Gerhard BIALONSKI**

Head of Unit  
Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft  
und Verbraucherschutz  
Rochusstrasse 1  
D-53123 Bonn  
Tel : + 49 228 99529 4651  
Fax : + 49 228 99529 4947  
Email : [314@bmelv.bund.de](mailto:314@bmelv.bund.de)

**Mr. Michael HAUCK**

Administrator  
Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft  
und Verbraucherschutz  
Mauerstrasse 29 – 32  
D-10117 Berlin  
Tel : + 49 30 2006 3263  
Fax : + 49 30 2006 3273  
Email : [codex.germany@bmelv.bund.de](mailto:codex.germany@bmelv.bund.de)



**Prof. Dr. Rolf GROSSKLAUS**

Direktor und Professor  
Federal Institute for Risk Assessment  
Thielallee 88-92  
D-14195 Berlin  
Tel : + 49 30 8412 3230  
Fax : + 49 30 8412 3715  
Email : [rolf.grossklaus@bfr.bund.de](mailto:rolf.grossklaus@bfr.bund.de)

**GHANA****Mme Geneviève BAAH**

Codex Contact Point Officer  
Ghana Standards Board  
PO Box MB-245  
Accra  
Tel : + 233 21 519 758, 501937  
Fax : + 233 21 500 092, 500231  
Email : [gsbnep@ghanastandards.org](mailto:gsbnep@ghanastandards.org)  
or [codex@ghanastandards.org](mailto:codex@ghanastandards.org)

**GREECE – GRÈCE – GRECIA****Mme Stamatina LOUKA**

Agriculturalist  
Directorate for Nutrition  
Policy & Research  
Hellenic Food Authority (EFET)  
124, Kifisias Av. & 2, Iatridou Str.  
11526 Athens  
Tel : + 30 210 6971644  
Fax : + 30 210 6971552  
Email : [slouka@efet.gr](mailto:slouka@efet.gr)

**Mr. Vasileios KONTOLAIMOS**

Legal Advisor  
Ministry of Rural Development and Food  
Acharnon 29  
10439 Athens  
Tel : + 30 210 8250307  
Fax : + 30 210 8254621  
Email : [cohalka@otenet.gr](mailto:cohalka@otenet.gr)

**GUINEA-BISSAU – GUINÉE-BISSAU****Mr. Julio Malam INJAI**

Point focal du Comité National du Codex  
Alimentarius  
Direction du Service de la Protection des Végétaux  
Ministère de l'Agriculture et du Développement  
Rural  
BP 844 Bissau  
Tel : + 245 662 11 82  
Fax : + 245 322 10 19  
Email : [julioinjai@hotmail.com](mailto:julioinjai@hotmail.com)

**HUNGARY – HONGRIE – HUNGRÍA****Mme Viktoria PALLAGA**

Attachée Agricole  
Ambassade de Hongrie à Paris  
5, square de l'Avenue Foch  
75116 Paris (France)  
Tel : + 33 1 45 00 37 01  
Fax : + 33 1 56 36 02 68  
Email : [vpallaga@kum.hu](mailto:vpallaga@kum.hu)

**INDIA - INDE****Mr. Debasish PANDA**

Joint Secretary (Head of Delegation)  
Ministry of Health and Family Welfare  
Room N° 146 'A' Wing  
Nirman Bhavan  
New Delhi – 110108  
Tel : + 91 11 23061447  
Fax : + 91 11 23061447  
Email : [debasish.panda@nic.in](mailto:debasish.panda@nic.in)

**Dr. Debasish CHATTOPADHYA**

Assistant Director General (International Food)  
Liaison Officer, National Codex Contact Point  
Ministry of Health and Family Welfare  
Directorate General of Health Service  
Room N° 526 'A' Wing  
Nirman Bhavan  
New Delhi – 110108  
Tel : + 91 11 23061968  
Fax : + 91 11  
Email : [adgif-mohfw@nic.in](mailto:adgif-mohfw@nic.in)  
[Codex-india@nic.in](mailto:Codex-india@nic.in)

**Mr. Sameer BARDE**

Senior Director  
Federation of Indian Chambers of Commerce and  
Industry (FICCI)  
Federation House Tansen Marg  
New Delhi – 110001  
Tel : + 91 11 23311920 / + 91 11 23738162  
Fax : + 91 11  
Email : [sameer@ficci.com](mailto:sameer@ficci.com)

**Mr. Sudhir GARG**

Director  
Ministry of Commerce, Government of India  
Room n° 223 'B'  
Ministry of Commerce  
Udyog Bhavan  
New Delhi – 110107  
Tel : + 91 11 23062926  
Fax : + 91 11 23062926  
Email : [sudhir.garg@nic.in](mailto:sudhir.garg@nic.in)

**INDONESIA - INDONÉSIE****Mme Erniningsih HARYADI**

Head of Standards Application System  
National Standardization Agency,  
Secretariat of CCP  
Manggala Wanabakti Block IV, 4<sup>th</sup> floor  
Jenderal Gatot Subroto, Senayan  
Jakarta 10270  
Tel : + 62 21 5747043  
Fax : +62 21 5747045  
Email : [ning@bsn.or.id](mailto:ning@bsn.or.id) - [ning@bsn.go.id](mailto:ning@bsn.go.id)

**Mr. Singgih HARJANTO**

Secretariat of the Codex Contact Point  
National Standardization Agency  
Manggala Wanabakti Block IV, 4<sup>th</sup> floor  
Jenderal Gatot Subroto, Senayan  
Jakarta 10270  
Tel : + 62 21 5747043  
Fax : +62 21 5747045  
Email : [singgih@bsn.or.id](mailto:singgih@bsn.or.id)

**Mr. Yohpy Ichsan WARDANA**

Section Head of Free Trade Area  
Ministry of Foreign Affairs  
Jalan Taman Pejambon N° 6  
Jakarta Pusat  
Tel : + 62 21 381 2133  
Fax : + 62 21 3519593  
Email : [yohpyiw@yahoo.com](mailto:yohpyiw@yahoo.com)

**Mr. Aditya HARYADI**

University of Indonesia  
Faculty of Science Human  
Kampus UI Depok  
West Java  
Tel : + 62 21 7863528  
Fax : + 62 21 7270038

**Mme Hapsari KUSUMANINGRUM-MAHENDRA**

Troisième Secrétaire  
Economie  
Ambassade d'Indonésie à Paris  
47-49, rue Cortambert  
75116 Paris (France)  
Tel : + 33 1 45 03 07 60  
Fax : + 33 1 45 04 50 32  
Email : [sari\\_mahendra@yahoo.fr](mailto:sari_mahendra@yahoo.fr)

**ICELAND - ISLANDE****Mr. Thordur ASGEIRSSON**

Director of Fisheries  
Directorate of Fisheries  
Dalshraun 1  
210 Hafnar Fjordur  
Tel : + 354 825 7930  
Fax : + 354 569 7991  
Email : [thordur@fiskistofa.is](mailto:thordur@fiskistofa.is)

**IRELAND – IRLANDE – IRLANDA****Dr. Pamela BYRNE**

Agricultural Inspector  
Department of Agriculture, Fisheries & Food  
7C, Agriculture House  
Kildare Street  
Dublin 2  
Tel : + 353 1 607 2954  
Fax : + 353 1 661 6263  
Email : [Pamela.byrne@agriculture.gov.ie](mailto:Pamela.byrne@agriculture.gov.ie)

**ITALY - ITALIE - ITALIA****Mme Brunella LO TURCO**

Ministero delle Politiche Agricole Alimentari e Forestali  
Via XX Settembre 20  
I - 00187 Roma  
Tel : + 39 06 4665 6041  
Fax : + 39 06 4880 273  
Email : [b.loturco@politicheagricole.gov.it](mailto:b.loturco@politicheagricole.gov.it)

**Mr. Ciro IMPAGNATIELLO**

Ministero delle Politiche Agricole Alimentari e Forestali  
Via XX Settembre 20  
I - 00187 Roma  
Tel : +39 06 4665 6046  
Fax : +39 06 4880 273  
Email : [c.impagnatiello@politicheagricole.gov.it](mailto:c.impagnatiello@politicheagricole.gov.it)

**JAPAN - JAPON - JAPÓN****Dr. Taro TSUKAHARA**

Counsellor  
Minister's Secretariat  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8916  
Tel : + 81 3 3595 2326  
Fax : + 81 3 3503 7965  
Email : [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**Mr. Ryosuke OGAWA**

Director  
International Affairs Division, Food Safety and  
Consumer Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku,  
Tokyo 100-8950  
Tel : + 81 3 3502 8732  
Fax : + 81 3 3507 4232  
Email : [ryosuke\\_ogawa@nm.maff.go.jp](mailto:ryosuke_ogawa@nm.maff.go.jp)

**Dr. Chieko IKEDA**

Director  
Office of International Food Safety  
Policy Planning and Communication Division  
Department of Food Safety  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2, Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8916  
Tel : + 81 3 3595 2326  
Fax : + 81 3 3503 7965  
Email : [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**Dr. Hiroshi YOSHIKURA**

Adviser  
Department of Food Safety, Pharmaceutical  
and Food Safety Bureau  
Ministry of Health, Labour and Welfare  
1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku,  
Tokyo 100-8916  
Tel : + 81 3 3595 2326  
Fax : + 81 3 3503 7965  
Email : [codexj@mhlw.go.jp](mailto:codexj@mhlw.go.jp)

**KENYA****Mme Eva ODUOR**

Director  
Standards Development Division  
Ministry of Industrialization  
Kenya Bureau of Standards  
54974-00200  
Nairobi  
Tel : + 254 733897000  
Fax : + 254 609665  
Email : [oduore@kebs.org](mailto:oduore@kebs.org)

**Mr. Charles Nkonge MATHIU**

Programme Officer  
Kenya Research Institute  
P.O. Box 57811  
Nairobi  
Tel : + 254 722 327936  
Fax : + 254 020 4183244  
Email : [cnkonge@kari.org](mailto:cnkonge@kari.org)

**KOREA (REPUBLIC OF)  
CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)  
COREA (REPÚBLICA DE)****Dr. Jae-Hong CHANG**

Deputy Director  
Bilateral Cooperation Division  
Ministry for Food, Agriculture, Forestry & Fisheries  
88, Gwanmunro, Gwacheon-si  
Gyeonggi-do 427-719  
Tél : + 82 2 500 1873  
Fax : + 82 2 504 6659  
Email : [changjh@mifaff.go.kr](mailto:changjh@mifaff.go.kr)

**KYRGYZSTAN – KIRGHIZISTAN –  
KIRGUISTÁN****Mr. Talaibek DIUSHEEV**

Vice-Director  
National Institut for Sandard and Metrology  
Bichkek, St. Panfilova 197  
Tel : + 996 312 62 68 70  
Fax : + 996 312 66 13 67  
Email : [nism@nism.gov.kg](mailto:nism@nism.gov.kg)

**LITHUANIA – LITUANIE – LITUANIA****Mr. Albertas BARZDA**

Deputy Director  
State Environment Health Centre  
Ministry of Health  
Kalvariju Str. 153  
LT 08221 - Vilnius  
Tel : + 370 5 277 8919  
Fax : + 370 5 277 8713  
Email : [rmc@vilnius.omnitel.net](mailto:rmc@vilnius.omnitel.net)

**MALAYSIA – MALAISIE - MALASIA****Mme Nor Aini SUDIN**

Food Technology Consultant  
Food Safety and Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E  
Federal Government Administration Centre  
62590 Putrajaya  
Tel : + 603 2092 5355  
Fax : +603 8889 3815  
Email : [nenanorainei@yahoo.com](mailto:nenanorainei@yahoo.com)

**Mme Noraini MOHD OTHMAN**

Director  
Food Safety and Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E  
Federal Government Administration Centre  
62590 Putrajaya  
Tel : + 603 8883 3500  
Fax : +603 8889 3815  
Email : [noraini\\_othman@moh.gov.my](mailto:noraini_othman@moh.gov.my)

**Mme Ezlin ABDUL KHALID**

Assistant Director (Codex)  
Food Safety and Quality Division  
Ministry of Health Malaysia  
Level 3, Block E7, Parcel E  
Federal Government Administration Centre  
62590 Putrajaya  
Tel : + 603 8883 3568  
Fax : +603 8889 3815  
Email : [ezlin@moh.gov.my](mailto:ezlin@moh.gov.my)

**Dr. Nagendran BALA SUNDRAM**

Minister Counsellor  
Embassy of Malaysia  
Avenue de Tervueren 414A  
1150 Brussels (Belgium)  
Tel : + 32 2 776 0340  
Fax : + 32 2 762 5049  
Email : [nagen@mpob.gov.my](mailto:nagen@mpob.gov.my)

**MALI – MALÍ****Mr. Mahamadou SAKO**

Directeur Général Adjoint  
Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire des  
Aliments (ANSSA)  
Ministère de la Santé  
Quartier du Fleuve, Centre Commercial  
Rue : 305 - BPE 2362  
Bamako  
Tel : + 223 20 22 07 54 – + 223 66 79 99 79  
Fax : + 223 20 22 07 47  
Email : [mahamadousako@yahoo.fr](mailto:mahamadousako@yahoo.fr)

**MEXICO – MEXIQUE – MÉXICO****Melle Ingrid MACIEL PEDROTE**

Directora de Normalizacion Internacional  
Direccion General de Normas (DGN)  
Secretaria de Economia (SE)  
Puente de Tecamachalco N° 6  
Colonia Lomas de Tecamachalco  
C.P. 53950, Estado de México  
Tel : +52 (55) 57 29 94 80  
+ 52 (55) 57 29 93 00 Ext. 43216  
Fax : + 52 (55) 55 20 97 15  
Email : [imaciel@economia.gob.mx](mailto:imaciel@economia.gob.mx)

**Mr. Jorge Antonio LOPEZ ZARATE**

Subdirector para la Atencion del Codex  
Alimentarius y otros Organismos  
Direccion General de Normas (DGN)  
Secretaria de Economia (SE)  
Puente de Tecamachalco N° 6  
Colonia Lomas de Tecamachalco  
C.P. 53950, Estado de México  
Tel: + 52 (55) 57 29 94 80  
+ 52 (55) 57 29 93 00 Ext : 43218  
Fax: + 52 (55) 55 20 97 15  
E-mail: [jalopez@economia.gob.mx](mailto:jalopez@economia.gob.mx)

**Lic. Francisco ACOSTA MINQUINI**

Coordinador General del Sistema Federal Sanitario  
Comision Federal para la Proteccion Contra Riesgos  
Sanitarios  
Secretaria de Salud  
Monterrey 33 piso 1. Col. Roma, Del. Cuauhtémoc  
Mexico DF 06700  
Tel : + 52 (55) 55 14 66 18  
+ 52 (55) 55 14 85 88  
Fax : + 52 (55) 52 08 29 74  
Email : [facostam@salud.gob.mx](mailto:facostam@salud.gob.mx)

**Mme Rocio ALATORRE EDEN-WYNTER**

Comisionada de Evidencia y Manejo de Riesgos  
Comision Federal para la Proteccion contra Riesgos  
Sanitarios  
Secretaria de Salud  
Monterrey 33 Piso 9 Col. Roma, Del. Cuauhtémoc  
Mexico DF 06700  
Tel : + 52 (55) 55 14 85 72  
+ 52 (55) 55 14 85 57  
Fax : + 52 (55) 55 14 85 57  
Email : [rocioal@salud.gob.mx](mailto:rocioal@salud.gob.mx)

**Mr. Guillermo ARROYO GOMEZ**

Gerente de Seguimiento de Programas  
Direccion Ejecutiva de Programas Especiales  
Comision de Operacion Sanitaria  
Comision Federal para la Proteccion contra Riesgos  
Sanitarios  
Secretaria de Salud  
Monterrey 33 Piso 3 Col. Roma, Del. Cuauhtémoc  
Mexico DF 06700  
Tel : + 52 (55) 50 80 52 62  
Fax : + 52 (55) 55 14 14 07  
Email : [garroyo@salud.gob.mx](mailto:garroyo@salud.gob.mx)

**MOROCCO – MAROC - MARRUECOS****Mr. HILALI Abderrahmane**

Directeur de la Protection des Végétaux, des  
Contrôles Techniques et de la Répression des  
Fraudes (DPVCTRF)  
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural  
et des Pêches Maritimes  
BP 1308  
10400 Rabat  
Tel : + 212 37 29 75 43  
Fax : + 212 37 29 75 44  
Email : [ahilali@menara.ma](mailto:ahilali@menara.ma)

**Mr. BACHAOUCH Mohammed**

Secrétaire Général Adjoint  
Association Professionnelle des Boissons  
BP : 8062 – OASIS  
Casablanca  
Tel : + 212 522 435 107  
Fax : + 212 522 335 715  
Email : [mbachaouch@mena.ko.com](mailto:mbachaouch@mena.ko.com)

**Dr. Youssef TAHIRI**

Etablissement Autonome de Contrôle et de  
Coordination des Exportations  
Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural  
et des Pêches Maritimes  
BP 1312  
Sidi Mohamed Agadir  
Tel : + 212 528 823 315  
Fax : + 212 528 820 324  
Email : [tahiri@eace.org.ma](mailto:tahiri@eace.org.ma)

**Dr. Fadoua EL IDRISSE**

Vétérinaire  
Société SAPAK  
Rue Ibn Khaldoun  
Mohammedia 20800  
Tel : + 212 523 319090  
Fax : + 212 523 314966  
Email : [felidris@koutoubia.net](mailto:felidris@koutoubia.net)

**Melle Bouchra ELAYCHI**

Responsable de la Direction Qualité  
Société SAPAK  
Rue Ibn Khaldoun  
Mohammedia20800  
Tel : + 212 523 319090 + 212 661 04 1095  
Fax : + 212 523 314966  
Email : [belaychi@koutoubia.net](mailto:belaychi@koutoubia.net)  
or [belaychi@yahoo.fr](mailto:belaychi@yahoo.fr)

**MOZAMBIQUE****Dr. Ana CHARLES**

Head of Department  
Codex Contact Point  
Ministry of Health  
Av. Eduardo Mondlane/Salvador Allend  
1008  
PO Box 269  
Tel : + 258 82 3944478  
Fax : + 258 21 326164  
Email : [acharles@misau.gov.mz](mailto:acharles@misau.gov.mz)

**NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS****Mr. Frank jan VAN DER VALK**

Policy Manager Food Safety  
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
P.O. Box 20401  
2500 EK The Hague  
Tel : + 31 70 378 5036  
Fax : + 31 70 378 6141  
Email : [f.j.van.der.valk@minlnv.nl](mailto:f.j.van.der.valk@minlnv.nl)

**NEW ZEALAND – NOUVELLE-ZÉLANDE -  
NUEVA ZELANDIA****Dr. Steve HATHAWAY**

Director Science  
New Zealand Food Safety Authority  
86 Jervois Quay  
PO. Box 2835 Wellington  
Tel. : + 64 29 8942519  
Fax : + 64 6 8942501  
Email : [steve.hathaway@nzfsa.govt.nz](mailto:steve.hathaway@nzfsa.govt.nz)

**Mme Carole INKSTER**

Director, Policy  
New Zealand Food Safety Authority  
86 Jervois Quay  
PO. Box 2835 Wellington  
Tel. : + 64 6 894 2505  
Fax : + 64 6 894 2501  
Email : [carole.inkster@nzfsa.govt.nz](mailto:carole.inkster@nzfsa.govt.nz)

**NIGERIA****Mme Arizunma MADUKWE**

Director  
National Agency for Food and Drug Administration  
and Control (NAFDAC)  
3/4 Oshodi-Apapa Express Way,  
Lagos  
Tel : + 234 80 33 07 92 85  
Email : [arizmadukwe@yahoo.com](mailto:arizmadukwe@yahoo.com)

**Mme Jane OMOJOKUN**

Deputy Director  
National Agency for Food and Drug Administration  
and Control (NAFDAC)  
3/4 Oshodi – Apapa Express Way  
Lagos  
Tel : + 234 80 33 33 81 84  
Email : [janeomojokun@yahoo.com](mailto:janeomojokun@yahoo.com)

**Dr. Yaya OLANIRAN**

Permanent Representative of Nigeria to  
United Nations Agencies for Food and Agriculture  
Via Cassiodoro 2C  
0193 Rome (Italie)  
Tel : + 39 06 6896093  
Fax : + 39 06 6877040  
Email : [nigeriapermrep@email.com](mailto:nigeriapermrep@email.com)

**NORWAY – NORVÈGE - NORUEGA****Mme Sissel Lyberg BECKMANN**

Deputy Director General  
Ministry of Health and Care Services  
P.O. Box 8011 Dep  
N-0030 Oslo  
Tel : + 47 22 24 87 12  
Fax : + 47 22 24 86 56  
Email : [slb@hod.dep.no](mailto:slb@hod.dep.no)

**Mme Gissen THOEN**

Head of Section  
Norwegian Food Safety Authority  
P.O. Box 383  
N-2381 Brumundal  
Tel : + 47 23 21 66 29  
Fax : + 47 23 21 68 01  
Email : [gibth@mattilsynet.no](mailto:gibth@mattilsynet.no)

**Mme Vigdis VEUM MOELLERSEN**

Senior Advisor  
Norwegian Food Safety Authority  
PO Box 383  
N-2381 Brumundal  
Tel : + 47 23 21 66 69  
Fax : + 47 23 21 68 01  
E-mail : [visvm@mattilsynet.no](mailto:visvm@mattilsynet.no)

**Mme Tone MATHESON**

Senior Advisor  
Ministry of Agriculture and Food  
PO Box 383  
N-2381 Brumundal  
Tel : + 47 22 24 94 13  
Fax : + 47 22  
E-mail : [tone-elisabeth.matheson@lmd.dep.no](mailto:tone-elisabeth.matheson@lmd.dep.no)

**Mr. Ivar Andreas HELBAK**

Senior Adviser  
Ministry of Fisheries and Coastal Affairs  
PO Box 8118 Dep  
NO-0032 Oslo  
Tel : + 47 22 24 64 20 / + 47 47 23 82 99  
Fax : + 47 22 24 56 78  
Email : [ivar.helbak@fkd.dep.no](mailto:ivar.helbak@fkd.dep.no)

**PARAGUAY****Mme Elina LOPEZ CABALLERO**

Ambassade du Paraguay à Paris  
Premier Secrétaire  
1, rue Saint-Dominique  
75007 Paris (France)  
Tel : + 33 1 42 22 85 05  
Fax : + 33 42 22 83 57  
Email : [paraguay.ambassade@wanadoo.fr](mailto:paraguay.ambassade@wanadoo.fr)

**PHILIPPINES – FILIPINAS****Mr. Giberto LAYESE**

Director  
Bureau of Agriculture and Fisheries Product  
Standards  
Department of Agriculture  
BPI Cmpd, Visayas Avenue,  
Diliman, Q.C.  
Tel : + 455 2858 (063)  
Fax : 920 6181 (063)  
Email : [bafps.da@yahoo.com](mailto:bafps.da@yahoo.com)

**Mme Maribel MARGES**

WTO – SPS Desk Officer  
Department of Agriculture  
Policy Research Service  
3/F Dept. of Agriculture Bldg  
Elliptical Road, Diliman, Quezon City  
Tel : + 632 9288741 local 2318  
Fax : + 632 9280590  
Email : [mgmarges@yahoo.com](mailto:mgmarges@yahoo.com)

**POLAND – POLOGNE - POLONIA****Mme Magdalena KOWALSKA**

Senior Specialist  
International Cooperation Department  
Agricultural and Food Quality Inspection  
30 Wspolna St.  
00-930 Warsaw  
Tel : + 48 22 623 29 04  
Fax : + 48 22 623 29 97  
Email : [mkowalska@ijhars.gov.pl](mailto:mkowalska@ijhars.gov.pl)

**Mr. Marcin KOZLOWSKI**

Acting Director of Food Safety Office  
 General Veterinary Inspectorate  
 30 Wspolna St.  
 00-930 Warsaw  
 Tel : + 48 22 623 25 53  
 Fax : + 48 22 623 14 08  
 Email : [marcin.kozlowski@wetgiw.gov.pl](mailto:marcin.kozlowski@wetgiw.gov.pl)

**PORTUGAL****Mr. Luis SALINO**

Codex Contact Point  
 Ministry of Agriculture  
 Gabinete de Planeamento e Politicas  
 Rua Padre Antonio Vieira n° 1  
 1099-073 Lisboa  
 Tel : + 351 213819305  
 Fax : + 351 213866650  
 Email : [lsalino@gpp.pt](mailto:lsalino@gpp.pt)

**SAMOA****Mme Gladys FUIMAONO**

Principal Officer  
 Fair Trading & Codex Development Division  
 Ministry of Commerce Industry and Labour  
 P.O. Box 862  
 Apia  
 Tel : + 685 20 441  
 Fax : + 685 20 443  
 Email : [gladys.fuimaono@mcil.gov.ws](mailto:gladys.fuimaono@mcil.gov.ws)  
 Or [codex.samoa@mcil.gov.ws](mailto:codex.samoa@mcil.gov.ws)

**SLOVAKIA – SLOVAQUIE - ESLOVAQUIA****Dr. Zuzana BIROSOVA**

Director  
 Food Safety and Nutrition Department  
 Ministry of Agriculture  
 Dobrovicova 12  
 812 66 Bratislava  
 Tel : + 4212 59266 572  
 Fax : + 4212 59266 704  
 Email : [zuzana.birosova@land.gov.sk](mailto:zuzana.birosova@land.gov.sk)

**SLOVENIA - SLOVÉNIE****Dr. Blaza NAHTIGAL**

Codex Contact Point  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Food  
 Food Safety Directorate  
 Dunajska 58  
 1000 Ljubljana  
 Tel : + 386 1 478 9398  
 Fax : + 386 1 478 9055  
 Email : [blaza.nahtigal@gov.si](mailto:blaza.nahtigal@gov.si)

**SUDAN – SOUDAN – SUDÁN****Mr. Zakaria Mohamed Suliman Salih**

Port Sudan Branch Manager  
 Sudanese Standards & Metrology Organization  
 SSMO  
 Port Sudan  
 Tel : + 249 311 839455  
 Fax : + 249 311 828889

**Mr. Elhussein Abdelgadir Ahmed Abdelgadir**

Standardization Institute Manager  
 Sudanese Standards & Metrology Organization  
 SSMO  
 Khartoum  
 Tel : + 249 923 473894  
 Fax : + 249 183 774852  
 Email : [hasien3@hotmail.com](mailto:hasien3@hotmail.com)

**SWEDEN – SUÈDE - SUECIA****Mme Kerstin JANSSON**

Deputy Director  
 Ministry of Agriculture  
 SE-103 33 Stockholm  
 Tel : +46 8 405 11 68  
 Fax : + 46 8 20 64 96  
 Email : [kerstin.jansson@agriculture.ministry.se](mailto:kerstin.jansson@agriculture.ministry.se)

**Mme Eva LÖNBERG**

Codex Coordinator  
 National Food Administration  
 Box 622  
 SE-751 26 Uppsala  
 Tel : + 46 18 17 55 00  
 Fax : + 46 18 10 58 48  
 Email : [codex@slv.se](mailto:codex@slv.se)

**Mme Carmina IONESCU**

Senior Administrative Officer  
 National Food Administration  
 Box 622  
 SE-751 26 Uppsala  
 Tel : + 46 18 17 55 00  
 Fax : + 46 18 10 58 58  
 Email : [caio@slv.se](mailto:caio@slv.se)

**Mme Camilla LÖÖW LUNDIN**

Deputy Head  
 National Food Administration  
 Box 622  
 SE-751 26 Uppsala  
 Tel : + 46 18 17 55 00  
 Fax : + 46 18 10 58 48  
 Email : [call@slv.se](mailto:call@slv.se)



**Mme Catharina ROSQVIST**

Senior Administrative Officer  
 Ministry of Agriculture  
 Fredsgatan 8  
 103 33 Stockholm  
 Tel : + 46 70 519 0258  
 Fax : + 46 8 20 64 96  
 Email : [catharina.rosqvist@agriculture.ministry.se](mailto:catharina.rosqvist@agriculture.ministry.se)

**SWITZERLAND – SUISSE – SUIZA****Mme Awilo OCHIENG PERNET**

lic. In law, cert.human Nutr.  
 Federal Office of Public Health  
 Federal Department of Home Affairs  
 Schwarzenburgstrasse 165  
 CH-3097 Liebefeld  
 Tél : + 41 31 322 00 41  
 Fax : + 41 31 322 9574  
 Email : [awilo.ochieng@bag.admin.ch](mailto:awilo.ochieng@bag.admin.ch)

**Mme Irina DU BOIS**

Regulatory Affairs  
 Nestec Ltd.  
 Avenue Nestlé 55  
 CH-1800 Vevey  
 Tel : + 41 21 924 22 61  
 Fax : + 41 21 924 45 17  
 Email : [irina.dubois@nestle.com](mailto:irina.dubois@nestle.com)

**Dr. Hervé NORDMANN**

Director Scientific & Regulatory Affairs  
 Ajinomoto Switzerland AG  
 En Crochet 1  
 CH-1143 Apples  
 Tel : + 41 21 800 37 63  
 Fax : + 41 21 800 40 87  
 Email : [herve.nordmann@asg.ajinomoto.com](mailto:herve.nordmann@asg.ajinomoto.com)

**THAILAND - THAÏLANDE - TAILANDIA****Melle Oratai SILAPANAPORN**

Director  
 Office of Commodity and System Standards  
 National Bureau of Agricultural Commodity and  
 Food Standards  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives  
 50 Phaholyothin Rd, Ladyao, Chatuchak  
 Bangkok 10900  
 Tel : + 662 561 3390  
 Fax : + 662 561 3373 or + 662 561 3357  
 Email : [codex@acfs.go.th](mailto:codex@acfs.go.th)

**Melle Chutiwan JATUPORN PONG**

Standards Officer  
 Office of Commodity and System Standards  
 National Bureau of Agricultural Commodity and  
 Food Standards  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives  
 50 Phaholyothin Rd, Ladyao, Chatuchak  
 Bangkok 10900  
 Tel : + 662 561 2277 Ext 1414  
 Fax : + 662 561 3373 or + 662 561 3357  
 Email : [chutiwan9@hotmail.com](mailto:chutiwan9@hotmail.com)

**Mr. Boonpeng SANTIWATTANATAM**

Vice-President of Food Processing Industry Club  
 The Federation of Thai Industries  
 Queen Sirikit National Convention Center,  
 Zone C, 4th floor  
 60 New Ratchadapisek Road, Klongtoey  
 Bangkok 10110  
 Tel : + 662 345 1167  
 Fax : + 662 345 1281-3  
 Email : [boonpeng@cpf.co.th](mailto:boonpeng@cpf.co.th)

**Mme Wacharawan CHOMDONG**

Assistant Executive Director  
 Thai Frozen Foods Association  
 Board of Trade of Thailand  
 92/6 6<sup>th</sup> Floor Sathorn Thani II  
 North Sathorn Road, Bangrak  
 Bangkok 10500  
 Tel : + 662 235 5622-4  
 Fax : + 662 235 5625  
 Email : [wacharawan@thai-frozen.or.th](mailto:wacharawan@thai-frozen.or.th)

**Mr. Chaiwat INTRACHATORN**

Trade Manager  
 Thai Food Processors' Association  
 Board of Trade of Thailand  
 170/21-22 9<sup>th</sup> Floor, Ocean Tower I BLDG  
 New Ratchadapisek Road, Klongtoey  
 Bangkok 10110  
 Tel : + 662 261 2684-6  
 Fax : + 662 261 2996-7  
 Email : [thaifood@thaifood.org](mailto:thaifood@thaifood.org)

**TUNISIA – TUNISIE – TÚNEZ****Mme Melika HERMASSI BELGACEM**

Sous-Directeur,  
 Chargée du Secrétariat permanent du Comité  
 Tunisien du Codex  
 Centre Technique de l'Agro-Alimentaire  
 Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des PME  
 12, rue de l'Usine  
 2035 Charguia 2 Tunis  
 Tel : + 216 71 940 198  
 Fax : + 216 71 941 040  
 Email : [codextunisie@topnet.tn](mailto:codextunisie@topnet.tn)



Docteur Thouraya ANNABI ATTIA  
 Médecin responsable du contrôle sanitaire de  
 l'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et  
 Environnemental des produits  
 Ministère de la Santé Publique  
 2, rue Ibn Nadim  
 Monplaisir Tunis  
 Tel : + 216 71 901 835  
 Fax : + 216 71 909 233  
 Email : [thouraya.attia@rms.tn](mailto:thouraya.attia@rms.tn)

**Mme Amine MESTIRI**

Juriste chargé de la Réglementation relative à la  
 sécurité sanitaire des produits alimentaires  
 Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et  
 Environnemental des produits  
 Ministère de la Santé Publique  
 32, rue Ibn Nadim  
 Monplaisir Tunis  
 Tel : + 216 71 901 496  
 Fax : + 216 71 909 233  
 Email : [aminecheba@yahoo.fr](mailto:aminecheba@yahoo.fr)

**TURKEY – TURQUIE – TURQUÍA**

**Melle Nesrin BULUT**

Food Engineer  
 Ministry of Agriculture and Rural Affairs-General  
 Directorate of Protection and Control  
 Tarım ve Köyisleri Bakanlığı, Koruma ve Kontrol  
 Genel Müdürlüğü  
 Akay Street N03 Bakanlıklar  
 Ankara, Turkey 06100  
 Tel : + 90 312 417 41 76 Ext 6202  
 Fax : + 90 312 425 44 16  
 Email : [nesrinb@kkgm.gov.tr](mailto:nesrinb@kkgm.gov.tr)

**UGANDA – OUGANDA**

**Dr. Ben MANYINDO**

Deputy Executive Director (Technical)  
 Uganda National Bureau of Standards (UNBS)  
 P.O. Box 6329  
 Kampala  
 Tel : + 256 41 4505995 / 222367  
 Fax : + 256 414 286 123  
 Email : [ben.manyindo@unbs.go.ug](mailto:ben.manyindo@unbs.go.ug)

**UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI -  
 REINO UNIDO**

**Mr. Bill KNOCK**

Head EU & International Strategy  
 Food Standards Agency  
 Aviation House  
 125 Kingsway  
 London – WC2B/6NH  
 Tel : + 44 20 7276 8183  
 Fax : + 44 20 72768104  
 Email : [bill.knock@foodstandards.gsi.gov.uk](mailto:bill.knock@foodstandards.gsi.gov.uk)

**Mr. Mike O'NEILL**

EU & International Strategy  
 Food Standards Agency  
 Aviation House  
 125 Kingsway  
 London – WC2B/6NH  
 Tel : + 44 20 7276 8664  
 Fax : + 44 20 7276 8104  
 Email : [mike.oneill@foodstandards.gsi.gov.uk](mailto:mike.oneill@foodstandards.gsi.gov.uk)

**UNITED STATES OF AMERICA**

**ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**  
**ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

**Dr. H. Michael WEHR**

Codex Program Coordinator  
 US Food and Drug Administration  
 Center for Food Safety and Applied Nutrition  
 5100 Paint Branch Parkway  
 College Park, Maryland 20740  
 Tel : + 301 436 1724  
 Fax : + 301 436 2618  
 Email : [michael.wehr@fda.hhs.gov](mailto:michael.wehr@fda.hhs.gov)

**Mr. Terry BANE**

Branch Chief  
 Chair CCPFV  
 Agricultural Marketing Service  
 United States Department of Agriculture  
 1400 Independence Ave, SW, Stop 0247  
 Washington DC 20250  
 Tel : + 202 720 4693  
 Fax : + 202 690 1087  
 Email : [terry.bane@ams.usda.gov](mailto:terry.bane@ams.usda.gov)

**Mme Camille BREWER**

Director, International Activities Staff  
 Center for Food Safety and Applied Nutrition  
 U.S. Food and Drug Administration  
 5100 Paint Branch Pkwy HFS-550  
 College Park, MD 20740  
 Tel : + 301 436 1723  
 Fax : + 301 436 2618  
 Email : [Camille.Brewer@fda.hhs.gov](mailto:Camille.Brewer@fda.hhs.gov)

**Mme Melissa R. CLARKSON**

Director, Agricultural Affairs  
 Office of the United States Trade Representative  
 600 17<sup>th</sup> St NW  
 Washington, DC 20509  
 Tel : + 202 395 9629  
 Fax : + 202 395 4579  
 Email : [Melissa.Clarkson@ustr.eop.gov](mailto:Melissa.Clarkson@ustr.eop.gov)

**Dr. Bernadette DUNHAM**

Director  
Center for Veterinary Medicine  
US Food and Drug Administration  
7529 Standish Place, MPN-IV  
Room 181, HFV-1  
Rockville, Maryland 20855  
Tel : + 240 276 9000  
Fax : + 240 276 9001  
Email : [Bernadette.dunham@fda.hhs.gov](mailto:Bernadette.dunham@fda.hhs.gov)

**Dr. Jose Emilio ESTEBAN**

Scientific Advisor Laboratory System  
Chair CCFH  
Food Safety and Inspection Service  
US Department of Agriculture  
950 College Station Road  
Athens, Georgia 30604  
Tel : + 706 546 3429  
Fax : + 706 546 3428  
Email : [Emilio.esteban@fsis.usda.gov](mailto:Emilio.esteban@fsis.usda.gov)

**Mme Renee HANCHER**

Standards Coordinator, Market Access and  
Compliance  
U.S. Department of Commerce, International Trade  
Administration  
1401 Constitution Avenue, N.W.  
Washington, D.C. 20230  
Tel : + 202 482 3493  
Fax : + 202 482 5939  
Email : [renee.hancher@mail.doc.gov](mailto:renee.hancher@mail.doc.gov)

**Mme Mary Frances LOWE**

Senior Program Advisor  
U.S. Environmental Protection Agency (7506P)  
Ariel Rios Building  
1200 Pennsylvania Ave  
Washington, DC 20460  
Tel : + 703 305 5689  
Fax : + 703 308 1850  
Email : [lowe.maryfrances@epa.gov](mailto:lowe.maryfrances@epa.gov)

**Mme Tshanda KALOMBO**

Senior International Trade Specialist  
International Trade Administration  
US Department of Commerce  
Room 3513  
1401 Constitution Avenue, NW  
Washington, DC 20230  
Tel : + 202 482 2561  
Fax : + 202 482 2897  
Email : [tshanda\\_kalombo@ita.doc.gov](mailto:tshanda_kalombo@ita.doc.gov)

**Mme Barbara McNIFF**

Staff Officer,  
US Codex Office  
U.S. Department of Agriculture  
Room 4870 South Building  
1400 Independence Avenue  
Washington, DC 20250  
Tel : + 202 690 4719  
Fax : + 202 720 3157  
Email : [barbara.mcniciff@fsis.usda.gov](mailto:barbara.mcniciff@fsis.usda.gov)

**Mr. Richard CAPWELL**

Deputy Director  
International Regulations and Standards Division  
Foreign Agricultural Service  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Ave. SW, Ag. Stop 1014  
Washington, DC 20250-1014  
Tel : + 202 720 7054  
Fax : + 202 720 0433  
Email : [rick.capwell@fas.usda.gov](mailto:rick.capwell@fas.usda.gov)

**Mme Marsha ECHOLS**

Washington Counsel  
National Association for the Specialty  
Food Trade, Inc.  
3286 M Street NW  
Washington, DC 20007  
Tel : + 202 625 1451  
Fax : + 202 625 9126  
Fax : [mechols@earthlink.net](mailto:mechols@earthlink.net)

**Mr. Raul GUERRERO**

Consultant  
International Regulatory Strategies  
793 North Ontare Road  
Santa Barbara, California 93105  
Tel : + 805 898 1830  
Fax : + 805 898 1830  
Email : [guerrero\\_raul\\_j@yahoo.com](mailto:guerrero_raul_j@yahoo.com)

**Mr. David P. LAMBERT**

Principal  
Lambert Associates  
5105 Yuma Street, NW  
Washington, DC 20016  
Tel : + 202 966 5056  
Fax : + 202 966 5094  
Email : [lambertdp@yahoo.com](mailto:lambertdp@yahoo.com)

**Mr. Daniel STONE**

Senior Fellow  
N/A Global Initiative for Food System Leadership  
of Minnesota  
2257 Cedar Cove Court  
Reston VA 20191  
Tel : + 301 928 9769  
Email : [whole.system@verizon.net](mailto:whole.system@verizon.net)

**URUGUAY****Mr. Martin ALVEZ**

Tercer Secretario  
 Ministerio de Relaciones Exteriores  
 Colonia 1206, 4th floor  
 Montevideo  
 Tel : + 598 2 902 10 10 ext. 2034-2220  
 Email : [martin.alvez@mrree.gub.uy](mailto:martin.alvez@mrree.gub.uy)

**UZBEKISTAN – OUBÉKISTAN –  
UZBEKISTÁN****Dr. Natalya SHARIPOVA**

Contact Point  
 Head of Department State Sanitary  
 Epidemiological Surveillance  
 Ministry of Health  
 12, Navoi Str. Tashkent, 700011  
 Tel : + 998 71 239 41 98  
 Fax : + 998 71 239 41 98  
 Email : [codex\\_al@med.uz](mailto:codex_al@med.uz)

**PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION****Dr. Karen HULEBAK**

Chairperson, Codex Alimentarius Commission  
 USDA/FSIS  
 1400 Independence Ave., SW, Room 4861-S  
 Washington, DC 20250  
 USA  
 Tél : + 202 205 7760  
 Fax : + 202 720 3157  
 Email : [karen.hulebak@fsis.usda.gov](mailto:karen.hulebak@fsis.usda.gov)

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL  
 ORGANIZATIONS  
 ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES  
 INTERNATIONALES  
 ORGANIZACIONES GUBERNAMENTALES  
 INTERNACIONALES**

**IIF – IIR (Institut International du Froid –  
International Institute of Refrigeration –  
Instituto Internacional del Frio)****Mr. Daniel VIARD**

Directeur Délégué  
 Institut International du Froid  
 177, Boulevard Malesherbes  
 75017 Paris (France)  
 Tel : + 33 1 42 27 32 35  
 Fax : + 33 1 47 63 17 98  
 Email : [iif-iir@iifiir.org](mailto:iif-iir@iifiir.org)

**O.I.E. (Organisation Mondiale de la Santé  
Animale – World Organisation for Animal  
Health – Organización Mundial de Sanidad  
Animal)****Dr. Sarah KAHN**

Chef Service du Commerce International  
 12, rue de Prony  
 75017 Paris (France)  
 Tel : + 33 1 44 15 18 88  
 Fax : + 33 1 42 67 09 87  
 Email : [s.kahn@oie.int](mailto:s.kahn@oie.int)

**OIML (International Organization of Legal  
Metrology – Organisation internationale de  
métrologie légale – Organización Internacional  
de Metrología Legal)****Mr. Willem KOOL**

BIML Assistant Director  
 International Organization of Legal Metrology  
 11, rue Turgot  
 75009 Paris (France)  
 Tel : + 33 1 48 78 57 83  
 Fax : + 33 1 42 82 17 27  
 Email : [willem.kool@oiml.org](mailto:willem.kool@oiml.org)

**OIV (Organisation internationale de la Vigne et  
du Vin – International Organisation of Vine and  
Wine – Organización Internacional de la Viña y  
el Vino)****Mr. Yann JUBAN**

Adjoint au Directeur Général  
 18, rue d'Aguesseau  
 75008 Paris (France)  
 Tel : + 33 1 44 94 80 95  
 Fax : + 33 1 42 66 90 63  
 Email : [yjuban@oiv.int](mailto:yjuban@oiv.int)

**Mr. Jean-Claude RUF**

Coordinateur Scientifique  
 Chef d'unité Œnologie – Sécurité & Santé –  
 Méthodes d'analyse  
 18, rue d'Aguesseau  
 75008 Paris (France)  
 Tel : + 33 1 44 94 80 94  
 Fax : + 33 1 42 66 90 63  
 Email : [jruf@oiv.int](mailto:jruf@oiv.int)

**WTO/OMC (World Trade Organisation –  
Organisation Mondiale du Commerce –  
Organización Mundial del Comercio)**

**Mme Serra AYRAL**

Economic Affairs Officer  
Agriculture and Commodities Division  
WTO/OMC  
Centre William Rappard  
Rue de Lausanne 154  
CH-1211 Genève 21 (Suisse)  
Tel : + 41 22 739 54 65  
Fax : + 41 22 739 57 60  
Email : [serra.ayral@wto.org](mailto:serra.ayral@wto.org)

***INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL  
ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON-  
GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES  
ORGANIZATIONS INTERNACIONALES NO  
GUBERNAMENTALES***

**AVEA / AVA (Association Veterinary Euro-  
Arabe / Association Vétérinaire Africaine)**

**Dr. Faouzi KECHRID**

Président  
Association Vétérinaire Euro-Arabe  
Boîte Postale n° 267  
Tunis – Mahrajène 1082  
Tel : + 216 22 317 601 / 216 98 317 601  
Fax : + 216 71 380 210  
Email : [vetatvac@yahoo.com](mailto:vetatvac@yahoo.com)

**CRN (Council for Responsible Nutrition)**

**Dr. John HATHCOCK**

Senior Vice President, Scientific and International  
Affairs  
Council for Responsible Nutrition  
1828 L Street, NW, Suite 510  
Washington, DC 20036 (USA)  
Tel : + 1 202 204 7662  
Fax : + 1 202 204 7701  
Email : [jhathcock@crnusa.org](mailto:jhathcock@crnusa.org)

**Mr. Mark LE DOUX**

Chairman  
Natural Alternatives International  
1185 Linda Vista Drive  
San Marcos, California 92078 (USA)  
Tel : + 1 760 736 7742  
Fax : + 1 760 597 9637  
Email : [mledoux@nai-online.com](mailto:mledoux@nai-online.com)

**Mr. Mark MANSOUR**

Partner  
Bryan Cave LLP  
700 Rhirteenth Street, NW  
Washington, District of Colombia 20005-3960  
(USA)  
Tel : + 1 202 508 6019  
Fax : + 1 202 220 7319  
Email : [mark.mansour@bryancave.com](mailto:mark.mansour@bryancave.com)

**Mr. John VENARDOS**

Chair  
International Trade and Market Development  
Committee  
Council for Responsible Nutrition  
1828 L Street, NW, Suite 510  
Washington, DC 20036 (USA)  
Tel : + 1 310 851 2346  
Fax : + 1 310 767 3316  
Email : [johnv@herbalife.com](mailto:johnv@herbalife.com)

**CROPLIFE INTERNATIONAL**

**Dr. Douglas NELSON**

Executive Vice President / General Counsel  
Croplife America / Croplife International  
1156 15<sup>th</sup> St NW  
Suite 400  
Washington DC 20005  
Tel : + 202 872 3880  
Fax : + 202 443 0474  
Email : [dnelson@croplifeamerica.org](mailto:dnelson@croplifeamerica.org)

**EFLA- AEDA (Association Européenne pour le  
Droit de l'Alimentation)**

**Mr. Xavier LAVIGNE**

Member  
EFLA-AEDA  
Rue de l'Association 50  
1000 Brussels (Belgique)  
Tel : + 32 2 218 1470  
Fax : + 32 2 219 7342  
Email : [secretariat@efla-aeda.org](mailto:secretariat@efla-aeda.org)

**ENCA (European Network of Childbirth  
Association)**

**Mr. Joseph VOSS**

Initiativ Liewensufank  
ENCA / Codex Taskforce  
20 rue de Contern  
L-5955 Itzig (Luxembourg)  
Tel : + 352 360597-11  
Fax : + 352 366134  
Email : [info@liewensufank.lu](mailto:info@liewensufank.lu)

**IBFAN (International Baby Food Action Network)**

**Mme Maryse ARENDT**  
 Chargée de Direction  
 Initiativ Liewensufank  
 20 rue de Contern  
 L-5955 Itzig (Luxembourg)  
 Tel : + 352 360597-13  
 Fax : + 352 366134  
 Email : [info@liewensufank.lu](mailto:info@liewensufank.lu)

**ICA (International Co-operative Alliance)**

**Mr. Kazuo ONITAKE**  
 Head of Unit, Safety Policy Service  
 Japanese Consumers' Co-operative Union  
 Co-op Plaza, 3-29-8, Shibuya, Shibuyaku  
 Tokyo 150-8913 (Japon)  
 Tel : + 81 3 5778 8109  
 Fax : + 81 3 5778 8125  
 Email : [kazuo.onitake@jccu.coop](mailto:kazuo.onitake@jccu.coop)

**ICGMA (International Council of Grocery Manufacturers Association)**

**Mme Peggy ROCHETTE**  
 Sr. Director International Affairs  
 Grocery Manufacturers Association  
 1350 I Street NW  
 Washington, DC 20005 (USA)  
 Tel : + 1 202 639 5921  
 Fax : + 1 202 639 5991  
 Email : [prochette@gmaonline.org](mailto:prochette@gmaonline.org)

**Mme Lucyna KURTYKA**  
 Global Lead, International Organizations  
 Monsanto Company  
 1300 I St., NW, Suite 450 East  
 Washington, DC 20005 (USA)  
 Tel : +202 383 2861  
 Fax : + 202 789 1748  
 Email : [lucyna.kurtyka@monsanto.com](mailto:lucyna.kurtyka@monsanto.com)

**IDF-FIL (International Dairy Federation)**

**Mr. Jörg SEIFERT**  
 Technical Director  
 International Dairy Federation  
 Diamant Building  
 Boulevard Auguste Reyers,80  
 B-1030 Brussels (Belgique)  
 Tel : + 32 2 706 8643  
 Fax : + 32 2 733 0413  
 Email : [jseifert@fil-idf.org](mailto:jseifert@fil-idf.org)

**Mme Dominique BUREL**  
 Responsable Réglementation  
 FIL-IDF France / ALF / CNIEL  
 42, rue de Châteaudun  
 75314 Paris Cedex 9 (France)  
 Tel : + 33 1 49 70 71 15  
 Fax : + 33 1 42 80 63 45  
 Email : [dburel-alf@cniel.com](mailto:dburel-alf@cniel.com)

**Melle Jennifer HUET**  
 Chargée d'étude service – Codex/Normallisation  
 FIL-IDF France / ALF / CNIEL  
 42, rue de Châteaudun  
 75314 Paris Cedex 9 (France)  
 Tel : + 33 1 49 70 71 08  
 Fax : + 33 1 42 80 63 45  
 Email : [jhuet@cniel.com](mailto:jhuet@cniel.com)

**IFAH (International Federation for Animal Health)**

**Dr. Olivier ESPEISSE**  
 IFAH  
 1 rue Defacqz  
 B-1000 Bruxelles (Belgique)  
 Tel : 00 32 2 476 666 704  
 Email : [espeisse\\_olivier@lilly.com](mailto:espeisse_olivier@lilly.com)

**IFU (International Federation of Fruit Juice Producers)**

**Mme Elisabetta ROMEO-VAREILLE**  
 Secretary General  
 International Federation of Fruit Juice Producers  
 23, boulevard des Capucines  
 75002 Paris (France)  
 Tel : + 33 1 47 42 82 80  
 Fax : + 33 1 47 42 82 81  
 Email : [ifu@ifu-fruitjuice.com](mailto:ifu@ifu-fruitjuice.com)

**ISDI (International Special Dietary Foods Industries)**

**Dr. Andrée BRONNER**  
 Directrice  
 194 rue de Rivoli  
 75001 Paris (France)  
 Tel : + 33 1 53 45 87 87  
 Fax : + 33 1 53 45 87 80  
 Email : [andree.bronner@isdifederation.org](mailto:andree.bronner@isdifederation.org)

**Mr. Jean-Claude JAVET**

Executive Director  
194 rue de Rivoli  
75001 Paris (France)  
Tel : + 33 1 53 45 87 87  
Fax : + 33 1 53 45 87 80  
Email : [andree.bronner@isdifederation.org](mailto:andree.bronner@isdifederation.org)

**WVA (World Veterinary Association)****Prof. Dr. Leon H. RUSSELL**

Professor of Epidemiology, Rural Public Health,  
Food Science & Technology, Toxicology and  
Medical Microbiology & Immunology  
College of Veterinary Medicine  
Texas A&M University  
33 Linda Lane, College Station,  
Texas – 77845 (USA)  
Tel : + 1 979 845 2828  
Fax : + 1 979 847 8987  
Email : [lhrussell@cvm.tamu.edu](mailto:lhrussell@cvm.tamu.edu)

**Dr. Tjeerd JORNA**

President  
World Veterinary Association  
Sydwende 52,  
9204 KG Drachten (Pays-Bas)  
Tel : + 31 512 520605  
Fax : + 31 512 520605  
Email : [t.jorna3@upcmail.nl](mailto:t.jorna3@upcmail.nl)

**Dr. Duane LANDALS**

Vice-Président  
World Veterinary Association  
RRI Site 2 Box 2  
Onaway, AB – T0E IV0 (Canada)  
Tel : + 1 780 489 5007  
Email : [duane.landals@abvma.ca](mailto:duane.landals@abvma.ca)

**JOINT FAO/WHO SECRETARIAT****Dr. Kazuaki MIYAGISHIMA**

Secretary, Codex Alimentarius Commission  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
FAO - Via delle Terme di Caracalla  
Rome 00153 (Italie)  
Tel : + 39 06 5705 4390  
Fax : + 39 06 5705 4593  
Email : [kazuaki.miyagishima@fao.org](mailto:kazuaki.miyagishima@fao.org)

**Mme Selma DOYRAN**

Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
FAO - Via delle Terme di Caracalla  
Rome 00153 (Italie)  
Tel : + 39 06 5705 5826  
Fax : + 39 06 5705 4593  
Email : [selma.doyran@fao.org](mailto:selma.doyran@fao.org)

**Mr. Tom HEILANDT**

Senior Food Standards Officer  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
FAO - Via delle Terme di Caracalla  
Rome 00153 (Italie)  
Tel : + 39 06 5705 4384  
Fax : + 39 06 5705 4593  
Email : [tom.heilandt@fao.org](mailto:tom.heilandt@fao.org)

**Mr. Wim VAN ECK**

Consultant without compensation  
Chief Public Health Officer  
Food and Consumer Product Safety Authority  
Consultant FAO  
PO Box 19506  
2500 CM The Hague (Pays-Bas)  
Tel : + 31 704484814  
Fax : + 31 704484061  
Email : [wim.van.eck@vwa.nl](mailto:wim.van.eck@vwa.nl)

**Dr. Yongxiang FAN**

Consultant without compensation  
Joint FAO/WHO  
Food Standards Programme  
FAO  
Via delle Terme di Caracalla  
00153 Rome (Italie)  
Tel : + 39 06 570 52221  
Fax : + 39 06 570 54593

**FAO****Mr. Ezzeddine BOUTRIF**

Director  
Nutrition and Consumer Protection Division  
Food and Agriculture Organization of the United  
Nations (FAO)  
Viale delle Terme di Caracalla 0153  
Rome (Italie)  
Tel : + 39 06 5705 6156  
Fax : + 39 06 5705 4593  
Email : [ezzeddine.boutrif@fao.org](mailto:ezzeddine.boutrif@fao.org)

**WHO****Mr. Jorgen SCHLUNDT**

Director  
Department of Food Safety, Zoonoses and  
Foodborne Diseases  
World Health Organization  
20 avenue Appia  
CH-1211 Geneva 27 (Suisse)  
Tel : + 41 22 791 34 45  
Fax : + 41 22 791 48 07  
Email : [schlundtj@who.int](mailto:schlundtj@who.int)



Mme Catherine MULHOLLAND  
 Administrator, FAO/WHO Project and Fund for  
 Enhanced Participation in Codex  
 World Health Organization  
 20 avenue Appia,  
 1211 Geneva 27 (Suisse)  
 Tel : + 41 22 791 30 80  
 Fax : + 41 22 791 48 07  
 Email : [mulhollandc@who.int](mailto:mulhollandc@who.int)

**LEGAL COUNSEL**  
**CONSEILLER JURIDIQUE**  
**ASESOR JURÍDICO**

**FAO**

**Mr. Antonio TAVARES**  
 Chief, General Legal Affairs Services  
 Legal Office  
 FAO  
 Via delle Terme di Caracalla  
 00153 Rome (Italie)  
 Tel : +39 06 5705 5132  
 Fax : + 39 06 5705 4408  
 Email : [antonio.tavares@fao.org](mailto:antonio.tavares@fao.org)

**Mr. Ilja BETLEM**  
 Legal Officer, General Legal Affairs Service  
 Legal Office FAO  
 Via delle Terme di Caracalla  
 00153 Rome (Italie)  
 Tel : +39 06 5705 2778  
 Fax : + 39 06 5705 4408  
 Email : [ilja.betlem@fao.org](mailto:ilja.betlem@fao.org)

**WHO**

**Mme Egle GRANZIERA**  
 Legal Officer  
 Office of the Legal Counsel  
 World Health Organization  
 20 avenue Appia,  
 1211 Geneva 27 (Suisse)  
 Tel : + 41 22 791 36 80  
 Fax : + 41 22 791 44 58  
 Email : [granzierae@who.int](mailto:granzierae@who.int)

**FRENCH SECRETARIAT**  
**SECRETARIAT FRANCAIS**

**Mr. Pascal AUDEBERT**  
 Point de Contact Codex Français  
 Secrétariat Général des Affaires Européennes  
 Carré Austerlitz  
 2, boulevard Diderot  
 75572 Paris Cedex 12 (France)  
 Tel : + 33 1 44 87 16 03  
 Fax : + 33 1 44 87 16 04  
 Email : [pascal.audebert@sgae.gouv.fr](mailto:pascal.audebert@sgae.gouv.fr)  
 Email : [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr)

**Mme Dominique CHAMPIRE**  
 Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de  
 l'Emploi  
 DGCCRF – Télédéc 251  
 59, boulevard Vincent Auriol  
 75703 Paris Cedex 13 (France)  
 Tel : + 33 1 44 97 29 63  
 Fax : + 33 1 44 97 30 37

**Mme Céline GERMAIN**  
 Adjointe au Chef du bureau des négociations  
 communautaires et multilatérales  
 Ministère de l'Agriculture et de la Pêche  
 DGAL - SDASEI  
 251, rue de Vaugirard  
 75732 Paris Cedex 15  
 Tel : + 33 1 49 55 47 78  
 Fax : + 33 1 49 55 44 62  
 Email : [celine.germain@agriculture.gouv.fr](mailto:celine.germain@agriculture.gouv.fr)

**Mme Geneviève RAOUX**  
 Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de  
 l'Emploi  
 DGCCRF – Télédéc 251  
 59, boulevard Vincent Auriol  
 75703 Paris Cedex 13 (France)  
 Tel : + 33 1 44 97 29 68  
 Fax : +33 1 44 97 30 37  
 Email : [genevieve.raoux@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:genevieve.raoux@dgccrf.finances.gouv.fr)

**Mr. Vincent CRISTIA**  
 Point de Contact Codex Français  
 Secrétariat Général des Affaires Européennes  
 2, boulevard Diderot  
 75572 Paris Cedex 12 (France)  
 Tel : 00 33 (0)1 44 87 16 03  
 Fax : 00 33 (0)1 44 87 16 04  
 Email : [sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr](mailto:sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr)

## ANNEXE II

**AVANT-PROJET DE RÉVISION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DU COMMERCE  
INTERNATIONAL DES DENRÉES ALIMENTAIRES, Y COMPRIS DANS LE CADRE DE  
TRANSACTIONS À DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES ET D'OPÉRATIONS D'AIDE  
ALIMENTAIRE  
(À L'ÉTAPE 5/8)**

**ARTICLE 1 – OBJET**

1.1 Le présent code a pour objet d'établir des principes déontologiques pour la conduite du commerce international des denrées alimentaires et ainsi de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir la loyauté des pratiques commerciales.

**ARTICLE 2 – CHAMP D'APPLICATION**

2.1 Le présent code vise toutes les denrées alimentaires introduites dans le commerce international y compris dans le cadre de transactions à des conditions préférentielles et d'opérations d'aide alimentaire.

2.2 Le présent code établit des principes déontologiques applicables par toutes les parties engagées dans le commerce international des denrées alimentaires. Les gouvernements devraient œuvrer avec les autres parties pour promouvoir une conduite déontologique au niveau national.

**ARTICLE 3 – PRINCIPES**

3.1 Le commerce international des denrées alimentaires devrait être fondé sur le principe selon lequel tous les consommateurs ont droit à des aliments inoffensifs de qualité saine et loyale ainsi qu'à la protection contre des pratiques commerciales déloyales.

3.2 L'accès au commerce international devrait être interdit à toute denrée alimentaire (à l'inclusion des denrées alimentaires réexportées)<sup>1</sup>:

- (a) qui contient ou porte un danger dans une quantité la rendant toxique, délétère ou autrement dangereuse pour la santé, en tenant compte de l'application des principes de l'analyse des risques ; ou
- (b) qui consiste, en tout ou en partie, en une quelconque substance ou matière étrangère corrompue, putride, pourrie ou décomposée, ou qui est autrement impropre à la consommation humaine; ou
- (c) qui est falsifiée; ou
- (d) qui est étiquetée ou présentée d'une manière fausse, trompeuse ou mensongère; ou
- (e) qui est vendue, préparée, emballée, emmagasinée ou transportée pour la vente dans des conditions non hygiéniques ; ou
- (f) dont la durée de conservation résiduelle, le cas échéant, ne laisse pas suffisamment de temps pour sa distribution dans le pays importateur avant la date d'expiration.

**ARTICLE 4 – CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR LES DENRÉES ALIMENTAIRES DANS LE COMMERCE INTERNATIONAL**

4.1 Les autorités compétentes pour la sécurité sanitaire et la qualité des denrées alimentaires dans le commerce international devraient appliquer les principes déontologiques visés à l'article 3.

4.2 Sans préjudice des droits et obligations conférés par les accords bilatéraux et multilatéraux, aucune denrée alimentaire, y compris dans le cadre de transactions à des conditions préférentielles ou d'opérations d'aide alimentaire, ne devrait pouvoir être exportée ou réexportée si elle ne respecte pas les exigences minimales imposées par la législation du pays exportateur, à moins que la législation en vigueur dans le pays importateur n'en dispose autrement ou que les autorités

---

<sup>1</sup> Les dispositions de l'article 3.2 n'empêchent pas l'exportation de denrées alimentaires brutes ou semi-transformées n'étant pas comestibles telles qu'elles en vue d'être transformées, retransformées ou réemballées dans le pays importateur aux fins de la consommation humaine.



compétentes du pays importateur ne l'acceptent expressément, en tenant compte des dispositions des normes Codex et textes apparentés dans les cas appropriés.<sup>2</sup>

4.3 Une denrée alimentaire dangereuse ou impropre à la consommation, comme indiqué à l'article 3.2, ne devrait pas être introduite dans le commerce international aux seules fins de s'en débarrasser.

4.4 Les autorités nationales devraient connaître leurs obligations en vertu du Règlement sanitaire international (2005) en ce qui concerne les événements relevant de la sécurité sanitaire des aliments, notamment la notification et la communication de tels événements à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ou la réponse aux demandes de vérification émises par celle-ci. Elles devraient également s'assurer du respect du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et des résolutions pertinentes de l'Assemblée mondiale de la santé (WHA) sur l'allaitement maternel.

---

<sup>2</sup> Les normes alimentaires et les exigences de sécurité sanitaire des pays importateurs devraient être transparentes et accessibles aux pays exportateurs.

## ANNEXE III

**PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX  
LIGNES DIRECTRICES DESTINÉES AUX PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CODEX ET DES  
GROUPES INTERGOUVERNEMENTAUX SPÉCIAUX**

Ajouter à la fin du texte :

« En cas d'impasse dans le processus d'élaboration des normes, le président devrait envisager d'agir en tant que facilitateur, ou bien de désigner, en accord avec le comité du Codex concerné, un facilitateur qui interviendrait en cours de session ou entre les sessions, pour travailler conjointement avec les membres à l'obtention d'un consensus. Les participants à la séance plénière devraient être informés oralement par le facilitateur de l'action entreprise et des résultats de son intervention. »

**PROPOSITION D'AMENDEMENT DU MANDAT DU COMITÉ  
SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX**

***ORGANES SUBSIDIAIRES CRÉÉS EN VERTU DE L'ARTICLE XI.1 (b)(i)***

**COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX (CX-716)**

***Mandat :***

Étudier les questions de procédure et les problèmes généraux que lui soumet la Commission du Codex Alimentarius. Cela a comporté l'établissement de principes généraux qui définissent les buts et la portée du Codex Alimentarius, la nature des normes Codex et les modalités d'acceptation des normes Codex par les pays ; la mise au point de directives à l'usage des comités du Codex ; l'établissement d'un dispositif pour l'examen de toute déclaration d'incidences économiques présentées par les gouvernements se référant aux répercussions que pourraient avoir pour leur économie certaines normes ou l'une ou l'autre de leurs dispositions ; l'établissement d'un Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires.